



REFUSIONS
FOURNIER OUVRE
LA PORTE A 3



INFORMATIQUE
MÉGAPANNE CHEZ
DESJARDINS C 1

FORMULE 1
VILLENEUVE EN PISTE AVEC
SAUBER POUR 2 ANS S 10



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE JEUDI 16 SEPTEMBRE 2004

175 MILLIONS DE FOIS BRAVO !



« Ce diamant est tellement gros que je ne pourrais pas le porter », a lancé Céline hier soir à Las Vegas en recevant un prix soulignant sa suprématie au chapitre de la vente de disques.

WORLD MUSIC AWARDS

Un diamant pour une Céline souveraine

KATHLEEN LAVOIE
KLavoie@lesoleil.com

LAS VEGAS — L'ambiance était sur-voletée, hier, au Thomas & Mack Center de Las Vegas, où Céline Dion a reçu des mains de son bon ami Michael Douglas le prix « diamant » de l'artiste féminine ayant vendu le plus d'albums au monde.

« Constatez de vous-mêmes l'énergie

brute de cette artiste ! », a lancé le célèbre acteur aux spectateurs hystériques avant que la chanteuse n'offre une version électrisante de son hit *Love Can Move Mountains*, entourée de ses danseurs, choristes et musiciens.

« Ce diamant est tellement gros que je ne pourrais pas le porter ! » s'est exclamée Céline aux journalistes qui l'ont accueillie en coulisses au sujet de l'honneur.

Réitérant tout le plaisir qu'elle a à vivre à Las Vegas avec son mari et son fils, la chanteuse a affirmé qu'un prix comme celui qu'elle a reçu lui fait surtout plaisir parce qu'il lui permet de souligner le travail des tous les « créateurs de l'ombre ».

« Je n'écris pas mes chansons. Je n'écris pas mes textes. Heureusement,

Voir **CÉLINE** en A 2 >

À LIRE AUJOURD'HUI

■ **Le «KA» Lepage à Vegas** Page B 1
Après plusieurs mois de retard, le Cirque du Soleil a levé le voile hier sur *KA*, le fruit de sa collaboration avec Robert Lepage, une production estimée à 165 millions \$US inspirée de la croyance égyptienne du double spirituel.

■ **Hugo Lépine devra choisir** Page A 3
Le c.a. de Lauberivière donne jusqu'à mardi à son dg Hugo Lépine pour choisir entre ce poste et une campagne à la mairie de Québec. Et c'est le 13 mars que sera connu le nom du successeur de Jean-Paul L'Allier au RMQ.

LA QUESTION DU JOUR

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Est-ce que Québec devrait autoriser les refusions ?

ÉCRIVEZ-NOUS À : opinion@lesoleil.com en inscrivant votre adresse et votre numéro de téléphone.

Hors jeu !

Résolue à plafonner les salaires, la LNH impose un lock-out

KEVIN JOHNSTON
KJohnston@lesoleil.com

Lock-out ! En réunion extraordinaire à New York hier, les gouverneurs de la Ligue nationale de hockey ont décidé à l'unanimité de verrouiller les portes de leurs amphithéâtres jusqu'à l'entrée en vigueur d'un « nouveau système économique ».

C'est le commissaire Gary Bettman qui a annoncé qu'il n'y aurait pas de hockey de la LNH cet hiver. Un Gary Bettman au ton agressif qui ne s'est pas gêné pour écorcher l'Association des joueurs de la Ligue nationale et ses dirigeants Bob Goodenow et Ted Saskin. Le lock-out est entré en vigueur à mi-



Goodenow-Bettman : qui baissera les yeux ?

nuît, lors de l'échéance de la convention collective qui avait été signée en 1995 et reconduite deux ans plus tard (1997). « Pas moins de 20 de nos 30 clubs perdent de l'argent, a déclaré Bettman. Il y a eu trop de faillites, il y a trop d'équipes dans une situation précaire. Je n'aime pas entendre les propriétaires me dire qu'ils vont tourner le dos au hockey si on ne trouve pas une structure économique viable. L'avenir de notre sport dépend d'un système économique approprié. Sans un

Voir **LNH** en A 2 >

Plus d'informations Pages S2 à S6

SANTÉ

Un pacte de 18 milliards \$ et une clause « Québec »

Martin et les PM concluent une entente à l'arraché

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Ottawa versera 18 milliards \$ sur six ans pour financer le régime de santé canadien, dont 4,5 milliards \$ reviendront au Québec, et le premier ministre, Jean Charest, a obtenu la reconnaissance qu'il recherchait pour l'État québécois dans le cadre d'une entente particulière.

Le Québec obtient ainsi dans la foulée d'un fédéralisme « asymétrique », une première constitutionnelle, tous les avantages financiers de cette entente, mais ne rend de comptes à personne d'autre qu'à son futur Commissaire à la santé et au bien-être.

La « clause Québec », selon son appellation technocratique du jour, émet un certain nombre de grands principes qui sont déjà en vigueur, selon les autorités québécoises, et ne modifient en rien leurs politiques.

Même le fonds ciblé destiné à réduire les délais d'attente ne fait pas exception à cette règle : comme Québec ne se plie à aucune condition, cible ou repère fixés ou négociés entre les provinces et le fédéral, il pourra disposer à sa guise de sa part de ce fonds de 4 milliards \$.

« C'est une entente de 10 ans conçue pour durer 10 ans », a dit un premier ministre Paul Martin tout fier, lors de la cérémonie de signature de l'entente à 00h30 cette nuit. M. Martin n'a cependant dit aucun mot du statut particulier du Québec, au cours de son allocution.

L'accord, a dit de son côté M. Cha-



Un Paul Martin badin au terme du marathon de négociations

rest, représente « une vision moderne du fédéralisme qui reconnaît et valorise nos différences ». Le premier ministre a noté « l'ouverture manifestée par l'ensemble de mes collègues » des autres provinces depuis la création du Conseil de la fédération.

« Nous marquons aujourd'hui une étape très importante de l'histoire du Canada, a-t-il ajouté. Nous avons tracé une voie nouvelle dans le fédéralisme canadien grâce à la reconnaissance de l'asymétrie

par l'ensemble des partenaires de la fédération ».

M. Charest a de plus rappelé publiquement « l'appui de tous les intervenants du milieu de la santé du Québec » qui ont manifesté leur solidarité envers le gouvernement dans les jours précédant la conférence.

Les documents officiels détaillant le nouveau pacte sur la santé n'étaient toutefois pas disponibles au moment de mettre sous presse, en début de nuit, le gouvernement ayant refusé de

Voir **PACTE** en A 2 >

Plus d'informations Page A 12

SOMMAIRE

Agenda	B 8	Décès	C 7
Bandes dessinées	B 9	Horoscope	B 9
Bourses	C 5	Loteries	A 2
Bridge	S 18	Météo	S 20
Chroniqueur		Mot mystère	B 9
		Mots croisés	B 9
		Petites annonces	S 16
Normand Provencher	A 5	Télévision	B 2

MÉTÉO

Max. : 24, min. : 13
Généralement ensoleillé en matinée et ciel variable en après-midi. Vents légers.

Détails page S 20.

Précipitations (avant hier)

Ce mois-ci : 128,6 mm L'an dernier : 9,4 mm
Cet été : 598,7 mm Lété dernier : 455,4 mm

QUÉBEC,
108^e ANNÉE, N° 257
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00074 2

Québec NATATION
Inscription par téléphone
 Paiement au 1^{er} cours
 687-4045 Piscines :

Inscrivez-vous dès maintenant!

Enfants
- à partir de 6 mois
- tous les niveaux
de la Croix-Rouge

Adultes
Aquadulte (même ceux qui ont très peur de l'eau), maîtres-nageurs, cours privés, conditionnement physique en piscine, Aquaforme, Aquajogging, pré-postnatal.

Formation
Médaille de bronze, médaillon de bronze, aqualeader, moniteur Croix-Rouge, sauveteur, médaille et croix de bronze (combiné), sauveteur plage.

- Collège de Limoilou
8^e Avenue
Québec

- Externat Saint-Jean-Eudes
angle Bourg-Royal et
80^e Rue Est, Charlesbourg

- Cégep F.-X.-Garneau
boulevard de l'Entente
Québec

- Plaza Laval
chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy

- Cégep Lévis-Lauzon
Mgr-Bourget
Lévis

Début des cours :
17 septembre

835-9449

NOUS ENGAGEONS
... ILS APPRÉCIENT LEUR NOUVEAU LOISIR !!!

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

S A M E D I

DANS LE SOLEIL

IRLANDE: UNE ÎLE, UN MONDE



Les Inuits ont une cinquantaine d'expressions pour la neige. Les Irlandais en ont sûrement autant pour les nuages et la pluie. La plus belle, « brume lumineuse », contient toute l'Irlande, ses 40 tons de vert et ses innombrables nuances de gris. Elle s'applique aussi à l'ambiance de ses pubs.

Dans le cahier Voyages

JOYEUSES AGAPES AU LAC À L'ÉPAULE



Fin le temps où le pavillon du lac à l'Épaulé était réservé aux retraités de travail pour hauts fonctionnaires. Cette perle, située dans le parc de la Jacques-Cartier, reçoit ses premiers groupes pour des forfaits nature et gastronomie sur fond de paysages d'automne époustouffants.

Dans le cahier Style

PACTE

Suite de la Une

les dévoiler, même sous embargo.

Il appert néanmoins que le gouvernement du Québec fixera lui-même ses objectifs et les façons de les atteindre, et utilisera les transferts fédéraux de la manière de son choix. Québec explique qu'il a déjà augmenté ses dépenses de santé depuis deux ans, plus que la hausse prévue dans la nouvelle entente.

L'entente aura une valeur totale de 41,2 milliards \$ au bout de 10 ans, compte tenu de son indexation, et les neuf autres provinces comme les trois territoires acceptent de respecter un certain nombre de conditions, dont la reddition de comptes par des méthodes comparables.

Ces objectifs devront être définis d'ici décembre 2005 par des experts scientifiques indépendants, selon cette entente, dans une procédure qui contourne les critiques préalables des provinces contre toute tentative présumée d'intervention fédérale.

La conférence des premiers ministres sur la santé s'est ainsi terminée hier soir par une entente à l'arraché

après trois jours de négociations ardues et qui se sont étirées de longues minutes après l'heure prévue.

M. Paul Martin et ses 13 homologues des provinces et des territoires devaient longuement et tour à tour exprimer leur point de vue en fin de soirée avant de répondre à quelques questions.

La cérémonie de signature de cette entente a été toutefois retardée à plusieurs reprises au cours de la soirée, notamment en raison de nombreux problèmes de traduction pour tous les termes porteurs d'éventuelles conséquences légales.

Le dossier de la péréquation a été le plus long à ficeler, ont admis les participants aux pourparlers, mais au bout du compte, Ottawa ne met pas à exécution sa menace de priver les provinces du rhaussement du programme pour l'année en cours.

Les montants prévus à ce chapitre, dont environ 370 millions \$ iront au Québec, seront protégés jusqu'à la négociation d'une prochaine conférence des premiers ministres sur le sujet, le 26 octobre.

Ottawa a de plus accepté de haus-

ser le taux d'indexation proposé de 5 à 6 %, de même que d'intégrer le fonds spécial pour réduire les temps d'attente de 4 milliards \$ au régime de base après cinq ans. Cette décision ajoutera 500 millions \$ par année à l'enveloppe santé du gouvernement fédéral, un montant également protégé à l'avenir par la formule d'indexation.

Le chef conservateur, Stephen Harper, s'est réjoui de cette entente qui correspond à première vue, selon lui, plus au programme électoral de son parti qu'à celui du premier ministre.

Sans en connaître le contenu en détail, M. Harper a choisi de « donner la chance au cœur et de donner le bénéfice du doute à toute entente. Les Canadiens préfèrent une entente à pas d'entente », a-t-il dit.

Sur la « clause Québec », le chef du PCC a dit avoir discuté avec M. Charest à plusieurs reprises pour lui dire qu'il trouvait « important que toute province qui le désire ait le choix d'avoir leur propre statut. On parle ici d'un champ de compétence provincial, et c'est naturel que les provinces aient le droit d'être différentes ».

LNH

Suite de la Une

meilleur contrôle économique, la Ligue nationale n'a pas d'avenir.

La riposte de Bob Goodenow n'a évidemment pas tardé à venir. « C'est un jour triste pour les joueurs et les amateurs de la Ligue nationale de hockey, a-t-il déclaré. L'annonce de Gary Bettman selon laquelle les propriétaires et lui ont décrété un lock-out n'est certainement pas la bonne façon de faire face à la situation que nous vivons. Les joueurs sont prêts depuis longtemps à faire des compromis et nous avons proposé des choses concrètes, qui auraient dû mener les deux parties à une entente. Malheureusement, les dirigeants de la Ligue nationale ont rejeté nos propositions, tout en disant que seul Gary Bettman détenait la solution, qui passe par un plafond salarial. Ce que nous rejetons sans aucune hésitation. »

Les dirigeants de la Ligue affirment avoir perdu 273 millions \$ en 2002-2003 et 224 millions \$ la saison dernière. Ils veulent s'assurer que les salaires des joueurs n'englobent pas plus de 50 % des revenus de la LNH, alors que, l'an passé, on a dû leur consacrer 73 % des revenus. Le cœur du débat demeure l'implantation d'un plafond salarial, sujet tabou au sein de l'AJLNLH.

Pour contrer les exigences de la partie patronale, Goodenow et Saskin ont proposé l'instauration d'une taxe de luxe, l'application d'un partage des revenus, un recul de 5 % des salaires des joueurs et quelques changements pour les contrats des nouveaux joueurs. Des « cadeaux » qui permettraient aux proprios, selon l'AJLNLH, d'économiser jusqu'à 150 millions \$ la saison prochaine.

« Ce n'est pas acceptable, a déclaré Bettman. Peut-être qu'on économiserait 150 millions \$, et je dis bien peut-être.

Mais on continuerait de perdre 150 millions \$. On ne veut pas de Band-Aid ou de demi-mesures. On veut régler ça une fois pour toutes, ne pas faire les choses à moitié pour être obligés de recommencer le processus dans quelques années. »

Bettman a révélé que la partie patronale avait offert à l'AJLNLH un système de partenariat qui permettrait aux joueurs de maintenir un salaire moyen de 1,3 million \$ comparativement aux 1,8 million \$ qu'ils empochent actuellement. « Oui, c'est moins que leur salaire actuel, a-t-il noté. Mais jamais nous ne nous excuserons d'offrir 1,3 million \$ en salaire à quelqu'un. Sur tout ce que je parle ici d'un salaire moyen. Il y aurait toujours des salaires de plus de 6 millions \$ dans la Ligue. » Lorsque la dernière convention collective a été signée en 1995, le salaire moyen était de 733 000 \$.

« Si on veut sauver notre Ligue, a continué Bettman, ça prend un partenariat. Nous demandons donc aux dirigeants de l'Association des joueurs de s'associer à nous dans ce partenariat. La situation est difficile pour tout le monde et nous désirons de tout cœur nous excuser auprès de nos millions d'amateurs et auprès des milliers de gens qui comptent sur nous pour gagner leur vie. C'est dommage qu'il faille vivre une situation aussi malheureuse, mais nous n'avons pas le choix parce que l'Association des joueurs refuse systématiquement de faire face aux problèmes économiques, qui semblent pourtant clairs pour tout le monde sauf eux. »

Les plus optimistes parlent d'une reprise des activités en janvier, date butoir si on veut disputer une saison 2004-2005. La plupart des observateurs parlent cependant d'un conflit d'au moins un an. Ce qui signifie que la coupe Stanley ne serait pas gagnée pour la première fois depuis 1919, année où une épidémie de grippe avait forcé l'annulation d'une finale opposant les formations de Montréal et de Seattle.

La plupart des observateurs prévoient un conflit d'un an



SI CETTE IMAGE VAUT MILLE MOTS, IMAGINEZ UN ESSAI...

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION.

LEXUS



RX330

FINANCEMENT À 4,9%

538\$ /mois**

Dans une catégorie que Lexus a créée il y a cinq ans, le tout nouveau RX330 a parcouru bien des kilomètres sur le chemin de la perfection. Pour y parvenir, il a été doté d'un puissant V6 de 230 ch. et d'une nouvelle transmission à 5 rapports. Côté luxe, contentons-nous de dire que ce véhicule extraordinaire est équipé de tout ce que vous attendez d'une Lexus. Ce qui inclut un service après-vente exceptionnel signé Boulevard Lexus.

* Offre valable pour toutes les RX 330 2004 en stock, pour un temps limité. Applicable en location et en achat.
** Location d'un RX330 2004 pour 48 mois avec 70000 kilomètres, taxes, transport et préparation en sus. Offre pour un temps limité et sujette à l'approbation de Lexus. Tous les détails sur place.

Boulevard
LEXUS TOYOTA

120, rue Marais, Québec
683-6565



Céline et un de ses amis et admirateurs, Michael Douglas

CÉLINE

Suite de la Une

il y a de fabuleux auteurs et compositeurs autour de moi qui le font pour moi. Ce prix me donne l'opportunité de les remercier tous », a-t-elle fait savoir, avant d'interrompre son point de presse pour entendre la performance attendue de Whitney Houston, se dérivant elle-même comme une grande admiratrice de la chanteuse.

À 36 ans, Céline Dion est seulement la troisième artiste à recevoir ce prix reconnaissant des ventes de 100 millions d'exemplaires. Avant elle, Mariah Carey et Rod Stewart ont reçu le même honneur. Hier, toutefois, le prix « diamant » décerné à Dion venait aussi célébrer la suprématie mondiale de l'artiste au chapitre des statistiques de ventes avec 175 millions d'albums.

On s'en souviendra, la percée internationale de l'artiste native de Charlemaigne avait débuté avec son interprétation de la pièce-titre du dessin animé *The Beauty and The Beast*. Depuis, elle a assuré sa position de superstar internationale avec des hits comme *Power of Love* et *My Heart Will Go On*, chanson-thème du film *Titanic*.

L'automne s'annonce par ailleurs fort occupé pour la diva québécoise qui participera à plusieurs talk-shows, dont *Larry King Live*, *The Oprah Winfrey Show*, *Live with Regis and Kelly*, *The Tonight Show* et *The Ellen DeGeneres Show*. Elle s'apprête également à lancer un nouvel album le 12 octobre. Intitulé *Miracle*, la nouvelle galette sera composée de pièces choisies par la chanteuse et traitant du lien étroit qui existe entre une mère et son enfant. Parmi les chansons qui figureront sur ce CD, plusieurs font actuellement partie de son spectacle *A New Day...* (notamment *If I Could*, *What A Wonderful*

World, The First Time I Ever Saw Your Face), présenté depuis deux ans au Colosseum du Caesars' Palace de Las Vegas.

La pochette de ce disque sera illustrée par des images d'Anne Geddes connue pour ses photographies d'enfants habillés en fleurs. Un album de photographies auquel a également collaboré la chanteuse sortira au même moment.

Mais avant, Céline Dion atteindra un autre cap important alors qu'elle accueillera le millionième spectateur de *A New Day au Colosseum* le 30 septembre... L'heureuse personne recevra des mains même de la diva une plaque commémorative, en plus de pouvoir rencontrer la vedette en personne et d'obtenir un séjour VIP au Caesars' Palace.

Comme il reste encore un an et demi au contrat qui lie la chanteuse au complexe, on peut penser qu'elle est en bonne voie de doubler cette marque. Ensuite, on ne sait trop encore ce qui attend la Québécoise. La rumeur qui veut qu'elle fasse une nouvelle pause afin d'agrandir sa famille n'a pas été démentie.

En même temps, *Vegas Beat* soutient, il y a quelques semaines, que Céline Dion et Caesars Entertainment étaient sur le point de prolonger son contrat pour une année de plus (pour la modique somme de 40 millions \$ US), avec une option sur une deuxième année. Mais depuis, d'autres publications ont monté l'enchère à trois ans (pour 150 millions \$ US), ce qui la garderait sur le Strip jusqu'en 2009.

Parmi les autres lauréats des World Music Awards, hier, Avril Lavigne, Kanye West et Usher sont eux aussi repartis avec des prix.

LE SOLEIL est l'invité du Cirque du Soleil

LOTO QUÉBEC		Résultats	
Tirage du 2004-09-15			
1 ^{er} numéro	2 ^e numéro	3 ^e numéro	
627353	349526	053180	
25 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	
décomposables			
Numéros "Télé"			
336064	258305	073482	
non décomposables			
NUMÉRO BONI 18			
649		Tirage du 2004-09-15	
01	03	15	16 22 39
Complémentaire: (37)			
49		Tirage du 2004-09-15	
02	15	20	23 26 38
Complémentaire: (49)			
DOUBLE JEU 49		Tirage du 2004-09-15	
03	06	21	42
18	26	33	38
04	29	34	39
*Toutes les sections participant au Loto 6/49 et du Québec 49 sur le même ticket sont admissibles à la promotion.			
SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AVEC VOUS			
Fanco		Tirage du 2004-09-15	
02	05	08	09 14 15 18 23 42 43
45	46	47	48 49 54 55 60 63 66
Quintissime		Tirage du 2004-09-15	
3	4	NUMÉRO	
712	3440	420844	
Extra		Tirage du 2004-09-15	
Les modalités d'encadrement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départ en cours de jeu et si le billet officiel de Loto-Québec n'est pas encore sorti.			

ACTUALITÉS

POSSIBLE REFUSION AVEC UNE VILLE-CENTRE

Fournier ne ferme pas la porte

L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin pourraient revenir avec Québec

SIMON BOIVIN

SBoivin@lesoleil.com

■ L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin pourraient revenir dans le giron de Québec. S'il refuse aux municipalités défusionnées le droit de se regrouper entre elles, le ministre Jean-Marc Fournier ne ferme pas la porte à leur refusion dans la ville-centre.

Le conseiller municipal indépendant Daniel Dupuis, qui prêche pour la réintégration de L'Ancienne-Lorette au sein de la Ville de Québec, est sorti emballé, hier, de sa rencontre avec le ministre des Affaires municipales.

«Le processus de défusion entrepris va être mené à terme, a précisé Stéphane Gosselin, attaché de presse du ministre Fournier. La ville va être recréée. Maintenant, si M. Dupuis est élu, qu'il a une majorité de conseillers, qu'il est maire et qu'il veut tenir un référendum, le ministre a dit que nous ne sommes pas en position de l'en empêcher. C'est un droit des municipalités.»

Il n'y a aucune garantie que le résultat d'un référendum serait automatiquement accepté par le gouvernement.

Le ministre a toujours le loisir de s'y opposer, et la décision finale lui revient.

Il demeure qu'avant les référendums, M. Fournier a pris la peine de prévenir que les municipalités défusionnées — celles du West Island, par exemple — ne pourraient pas se regrouper entre elles. Ce qu'il ne fait pas pour celles qui voudraient revenir dans la grande ville.

«Il y aurait plusieurs éléments à tenir en ligne de compte, a prévenu M. Gosselin. La façon dont s'est déroulé le référendum, la participation... Là, on a rencontré un individu, mais la ville de Québec, elle en penserait quoi?»

Il est prématuré, continue-t-il, de s'avancer sur l'accueil que réserverait le gouvernement à un référendum en faveur d'une refusion.

«Il n'y a rien qui nous indique que ça pourrait aller dans ce sens, a indiqué M. Gosselin. Je ne vois pas pourquoi 38 ou 40 % des gens qui ont voté pour la défusion changeraient d'idée. Laissons les gens vivre dans leur municipalité reconstituée et, après ça, si un conseil municipal sent quelque chose dans la population et qu'il initie un mouvement, là, on verra.»

DUPUIS SURPRIS

Le conseiller indépendant Daniel Dupuis, qui a démissionné de l'Action civique il y a deux semaines, veut briguer la mairie de L'Ancienne-Lorette sur la base d'un seul engagement électoral: faire en sorte que la municipalité réintègre la ville de Québec. Un programme réduit à

Les villes défusionnées ne pourraient fusionner entre elles

sa plus simple expression qui lui permettrait d'être élu «assez facilement», croit-il. «- Quand les chiffres vont sortir sur ce que l'on va devoir payer à l'agglomération et à L'Ancienne-Lorette, ça va être évident. Il n'y aura même plus lieu de faire un débat là-dessus», dit M. Dupuis, qui a été surpris par l'ouverture du ministre Fournier à son projet.

«J'avais tellement entendu dire qu'il n'était pas question de revenir en arrière que je m'attendais à devoir convaincre, mais ça n'a pas été le cas, assure M. Dupuis. Il a trouvé ma démarche très démocratique et il m'a dit qu'il n'avait pas de problème avec ça.»

La rencontre a duré 30 minutes. «Ç'a pris cinq minutes pour régler le gros du dossier. Le reste a surtout tourné autour de comment ça pourrait se faire», indique M. Dupuis.

Le conseiller municipal de Saint-Augustin, Marcel Coriveau, a aussi ren-

contré le ministre Fournier hier. Bien qu'un étalement de l'augmentation de taxes ne lui apparait pas acquis, il dit avoir eu droit à une bonne écoute sur d'autres dossiers.

ANNEXIONNISTES

Pour les annexionnistes du quartier Les Bocages, à Saint-Augustin, la partie semble loin d'être gagnée.

La chose est techniquement possible. Selon la procédure, la Ville de Québec devrait faire une demande en ce sens et payer pour une consultation dans le secteur à annexer, et ce, seulement si Saint-Augustin acceptait de s'en départir. «Malgré tout ça, la décision reviendrait au ministre, réitére l'attaché de presse, Stéphane Gosselin. Je ne vois pas comment on pourrait dire oui à leur projet après avoir fait le référendum. Comment pourrait-on leur dire que ce qu'ils ont choisi, ce n'est pas bon? Après ça, ça serait une rue du secteur qui voudrait revenir... Ça ne finirait plus.»

COURSE À LA MAIRIE

Lépine sommé de choisir

Ses collaborateurs choqués de l'ultimatum servi par le conseil d'administration de la Maison de Lauberivière

ALAIN BOUCHARD

ABouchard@lesoleil.com

Le conseil d'administration de la Maison de Lauberivière donne jusqu'à mardi à son directeur général, Hugo Lépine, pour choisir entre son poste et une campagne à la mairie de Québec. Ce qui soulève un véritable tollé chez les 82 employés du plus gros refuge pour miséreux de la région, a constaté LE SOLEIL.

«La neutralité politique de Lauberivière est essentielle à la charité publique dont elle vit, a dit au SOLEIL le président du c.a. de Lauberivière, Georges Amyot. Hugo ne peut faire les deux choses en même temps. Nous lui avons demandé de trouver une solution pour notre réunion de mardi prochain, qui sera très importante.»

Lépine a pour sa part indiqué qu'il n'avait désormais plus le droit de faire des déclarations publiques sans la permission de ses patrons, «ce qui bien sûr me déplaît et ce que je devrai régler le plus vite possible», a-t-il commenté. Il a là-dessus réaffirmé son intention irréversible de s'engager en politique municipale.

Plusieurs collaborateurs de Lépine, dont certains de haut niveau, soutiennent que c'est la Fondation de Lauberivière qui est derrière tout ça. Des informateurs ont expliqué, en réclamant l'anonymat, que la Fondation mène désormais le c.a. de Lauberivière par le bout du nez et qu'elle se sert de la campagne à la mairie pour forcer un départ depuis longtemps souhaité.

ORDRE DE COUPER

Le fait est plutôt «qu'il existe une belle harmonie entre les deux organisations et que nous constatons les mêmes choses», explique le président de la Fondation, Raymond Bélanger. Nous sommes actuellement en pleine campagne de financement et des souscripteurs nous expriment leur malaise relatif aux interventions publiques de Lépine autres que celles qui concernent notre œuvre. Encore cette semaine, il débattait de CHOI-FM sur une tribune publique.

Georges Amyot ajoute que Lépine s'est fait connaître grâce à Lauberivière et qu'il n'a pas le droit d'utiliser celle-ci à son profit politique. Il souhaite qu'il prenne un congé sabbatique ou quelque chose du genre.

Les alliés de Lépine soutiennent que ses visées politiques ne nuisent aucunement à son travail et que son départ risquerait de remettre en cause l'exceptionnelle habileté qu'a développée

Lauberivière de prendre quelqu'un en charge à partir de la rue jusqu'à la réhabilitation. Le c.a. lui aurait déjà commandé de couper 250 000 \$ d'ici décembre dans le budget annuel de 4 millions \$, ce qui équivaldrait à fermer Lauberivière durant un mois, protestent les mécontents.

«Je ne me souviens pas d'avoir parlé de ce montant, a dit Georges Amyot. Mais le fait est que nous devons fonctionner avec nos moyens et que les coupures du gouvernement Charest dans les programmes d'aide communautaire finissent par nous affecter nous aussi. Nous n'avons pas à remplacer le ministère de la Santé. S'il faut réduire certains services, nous le ferons.»

MICHEL GAUMOND?

La Fondation dispose de 6 millions \$ d'actifs qu'elle pourrait mettre davantage au service de Lauberivière, sa raison d'être, estiment les collaborateurs de Lépine. Bélanger et Amyot plaident à ce propos que la Fondation a la tâche d'assurer la pérennité de l'œuvre et que 6 millions \$ d'actifs, ce n'est guère trop pour parer à d'éventuels coups durs.

Les protestataires vont jusqu'à affirmer que le remplaçant de Lépine est pratiquement choisi, en la personne de Michel Gaumond, actuel directeur général de la Fondation. «Ce ne serait pas nécessairement une bonne idée de déplacer Gaumond, alors qu'il est tellement efficace à la Fondation, réplique Amyot. Si Lépine part, il y aura normalement un intérim, le temps de procéder correctement.»

La soirée-bénéfice annuelle de la Fondation aura lieu le 14 novembre, à peine un an avant l'élection à la mairie de Québec. «Plus la campagne électorale va avancer, plus Lépine risque d'y être mêlé, dit Bélanger. Il est impératif qu'il choisisse entre les deux.»

À propos du fait que le maire Jean-Paul L'Allier est patron d'honneur de la Fondation de Lauberivière et qu'il est pourtant un homme politique, Amyot explique qu'il est là comme maire de Québec et qu'un maire est nécessairement un homme politique.

Âgé de 34 ans, Hugo Lépine est un avocat de formation issu de la famille d'entrepreneurs funéraires Lépine & Cloutier, installés rue Saint-Vallier Est, pas très loin de Lauberivière. Ce qui vaut au jeune homme de bien connaître la pauvreté et la misère de Québec et devait le conduire à ce poste actuellement incertain dès l'âge de 37 ans seulement.



Le RMQ a voté à l'unanimité hier soir pour une course au leadership qui s'étendra officiellement du 27 janvier jusqu'au congrès du 13 mars.

Le successeur de L'Allier sera connu à la mi-mars

Larose et Jobin se disent toujours en réflexion

ISABELLE MATHIEU

IMathieu@lesoleil.com

C'est le 13 mars 2005 qu'on connaîtra le nom du successeur de Jean-Paul L'Allier à la tête du Renouveau municipal de Québec. Quant à ses deux principaux dauphins, Claude Larose et Jacques Jobin, ils se disent toujours en réflexion...

Après quelques semaines de tiraillement, le RMQ a voté à l'unanimité hier soir pour une course au leadership qui s'étendra officiellement du 27 janvier jusqu'au congrès du 13 mars. Selon les statuts du parti, un aspirant chef aura donc jusqu'au 13 décembre pour devenir membre du RMQ.

Certains membres auraient souhaité une course plus hâtive. D'autres voulaient la repousser à la fin de l'été prochain. Le conseil général a finalement opté pour une solution mitoyenne, à la grande satisfaction du conseiller Jacques Jobin, de Neufchâtel, qui, tout comme son collègue de Limoilou Claude Larose, n'a pas voulu dire s'il serait sur les rangs.

Jacques Jobin et Claude Larose se sont contentés de répéter le discours des dernières semaines, soit qu'ils continuent à consulter des gens dans tous les quartiers de la ville afin de mesurer leurs appuis... et leurs chances de réussite.

CRAINTE DE LA DIVISION

Publiquement, le parti se dit uni et

renforcé par la lutte contre les défusions. Mais avec les deux camps Larose et Jobin qui se dessinent, la crainte de la division est toujours là.

Le président du parti, Louis Bonenfant, a d'ailleurs ouvert la réunion d'hier par une ode à la cohésion. «Tant qu'on va rester unis et qu'on va continuer à travailler ensemble et à se parler, on va être une force politique que nos adversaires vont avoir de la misère à ébranler», disait-il.

En point de presse, Louis Bonenfant ajoutait que si les débats d'idées sont normaux, il n'aimerait pas assister à une guerre de personnalités. «J'aimerais pas qu'on se chamaille sur la place publique», précise-t-il.

Le Renouveau municipal de Québec a adopté un code de valeurs et d'éthique, question d'encadrer les règles du jeu dans la course à la direction.

Le seul candidat déclaré, Hugo Lépine, directeur général de Lauberivière, était absent de la réunion d'hier, mais n'a pas caché, en entrevue, être satisfait d'une course à la direction à la fin de l'hiver.



Le président du RMQ, Louis Bonenfant, y est allé d'une ode à la cohésion.

OPÉRATION CISAILLE

Plus de 37 000 plants de mari éradiqués

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

246 sites visités, 37 463 plants de marijuana éradiqués, 14 kilos de cannabis saisis, 32 arrestations. Encore cette année, l'opération Cisaille a fait mal au crime organisé.

Près de 1000 agents œuvrant pour 23 organisations policières (GRC, Sûreté du Québec et corps de police municipaux) ont envahi hier les champs et les boisés de la province. Les Forces armées canadiennes ont également participé à la frappe en mettant des hélicoptères à la disposition des policiers.

La valeur des perquisitions? Mystère. La SQ, qui chapeaute l'opération Cisaille depuis plusieurs années, préfère ne pas avancer de chiffres, question de ne pas inciter les mauvaises âmes à se lancer dans ce lucratif marché. «C'est difficile de dire ce que ça vaut. Ça dépend du type de production, de la grosseur des plants...», souligne par ailleurs le lieutenant Jean Audet, de la SQ.

Selon le lieutenant Audet, «100 plants de marijuana, ça fournit une école de 1000 élèves pendant un mois s'ils en prennent tous les jours. C'est pour ça qu'on fait des opérations. On veut sensibiliser la population afin d'éviter que la mari ne se retrouve dans la rue».

Puisque la question vous brûle les lèvres, non, une opération policière comme celle d'hier ne fait pas fluctuer à la hausse les prix de la marijuana. «De la mari, il y en a beaucoup sur le marché, dit le lieutenant Audet. En fait la fluctuation est plus saisonnière. À cette période de l'année, les prix sont à la baisse parce qu'il y a de l'offre. Ils remontent ensuite à cause de la rareté. C'est toujours comme ça.»

Des 246 perquisitions effectuées hier, 172 l'ont été en forêt, 63 en terrain agricole et 10 dans des résidences. «Ce qu'on remarque de plus en plus, c'est la multiplica-

tion du nombre de sites, observe le lieutenant Audet. Au lieu de faire une plantation de 200 plants, les producteurs en font quatre de 50, ce qui rend notre travail d'éradication plus difficile. Ça prend plus de temps et plus d'efforts.»

Certains producteurs cherchent par ailleurs à déguiser le cannabis en cultivant une plante à trois feuilles plutôt qu'à cinq. «Mais les policiers la détectent quand même, affirme le lieutenant Audet. De la mari, ça sent la mari et ça ressemble à de la mari. Les policiers sont également formés pour détecter l'entourage des plants. S'ils remarquent une clairière dans un bois, c'est un signe qu'il y a peut-être une plantation.»

Selon le policier, il semble que les producteurs de cannabis utilisent de moins en moins de traquenards (lames de rasoir au bas des plants et pièges à ours, par exemple) pour décourager les curieux de s'approcher de leurs plantations. «On n'a pas encore trouvé de pièges cette année. Les producteurs doivent se dire que s'ils se font prendre, ça va leur coûter cher... L'utilisation de pièges, c'est une infraction au Code criminel.»

Au Canada, le Québec est réputé pour sa production de cannabis, notamment parce que le climat y est favorable, explique la SQ. «Il y a aussi l'aspect géographique qui joue. Il y a beaucoup de grands espaces, beaucoup de cours d'eau», avance l'agent Jason Gauthier, du Service des communications de la SQ.

Contrairement à ce que plusieurs croient, ce n'est pas le Canada qui est le principal fournisseur de cannabis des États-Unis, mais le Mexique. Le Québec est cependant reconnu pour produire du cannabis de qualité.

Près de 90% du cannabis produit au Québec l'est en région rurale. Entre janvier et juin, les policiers démantèlent en moyenne cinq ou six plantations par jour, alors qu'en septembre, lors de la période de pointe



COLLABORATION SPÉCIALE SYLVAIN DESMULÉ

Dans Charlevoix, l'opération Cisaille a également connu du succès puisque les policiers de la Sûreté du Québec des postes des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est ont saisi 332 plants de marijuana, la plus importante rafle de la dernière année. Au total, la marchandise aurait pu rapporter 750 000 \$ sur le marché noir. Aucun suspect n'a été arrêté, mais l'enquête se poursuit. Les agents Nicolas Laflamme et Serge Audet du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, n'ont pas hésité à exhiber leur récolte à la presse.

des récoltes, ils éradiquent jusqu'à 20 plantations par jour.

Depuis le début de l'année, les policiers ont arraché pas moins de 354 000 plants de marijuana, une augmentation de 20% par rapport à la même période l'an dernier. «On a également une augmentation de 15% du nombre de dossiers, précise le lieutenant Audet. Il y a une augmentation parce que les citoyens appellent plus pour signaler des plantations, mais aussi parce que les corps policiers se sont concertés et qu'ils font plus de pression sur les producteurs.»

Le bilan final de l'opération Cisaille devrait être rendu public aujourd'hui.

Pour 2 millions \$ à Kinnear's Mills

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

KINNEAR'S MILLS — Les résidents voisins du 701, rang Saint-Joseph à Kinnear's Mills, dans la région de l'Amiante, où a été saisie hier une plantation de marijuana évaluée à 2 millions \$ dans le cadre de l'opération Cisaille, ne se doutaient pas du tout des activités qui se déroulaient dans ce boisé dense à l'abri des regards.

«Nous n'avions jamais eu de problème avec des producteurs de cannabis dans le secteur et nous ne sommes jamais tombés sur une plantation par hasard. En fait, les seuls problèmes que nous avons eus par le passé étaient avec un pyromane qui sévissait dans le secteur il y a quelques années», explique M. Jean Roussin, un résident de Thetford Mines propriétaire du terrain située au 700, rang Saint-Joseph.

Les policiers de la SQ s'affairaient hier à détruire les quelque 500 plants

«Malgré tout, je ne suis pas surpris car il y a beaucoup de producteurs de marijuana dans la région de l'Amiante. Cependant, je me demande où ils ont bien pu installer ça! Ce sont surtout des érablières par ici, alors que les producteurs ont plutôt l'habitude de placer leurs plantations sur des terrains ouverts», a-t-il poursuivi.

Même son de cloche du côté de Pierre Daigle, Normand Bellavance et Michel Dubois, trois Sherbrookoïses amateurs de VTT qui se promenaient dans le secteur du rang Saint-Joseph hier. «Nous n'avons jamais vu de plantation ici, mais nous nous doutions bien qu'il se passait quelque chose quand nous avons vu passer à toute vitesse un véhicule de police banalisé vers 10 h 15», a indiqué M. Daigle.

DEUX ARRESTATIONS

Les policiers de la SQ s'affairaient hier à détruire les quelque 500 plants de marijuana découverts à Kinnear's Mills. Ils ont aussi mis la main sur une camionnette qui aurait été utilisée dans une infraction, de même que sur une motoneige volée, en plus de procéder à l'arrestation de deux individus.

«Les suspects sont tous les deux originaires du village voisin de Saint-Jean-de-Brébeuf, à savoir le propriétaire du terrain visé par la saisie, un homme de 24 ans, et son complice de 62 ans», explique le sergent André Thériault, de la SQ.

Le duo devrait comparaître ce matin sous des accusations de production de cannabis et de possession de cannabis en vue d'en faire le trafic. Le plus jeune verrait un chef de possession d'un bien criminellement obtenu s'ajouter à ces accusations.

Trente-deux personnes ont été arrêtées

SOLDE DE GRANDE ENVERGURE

grand solde de liquidation de meubles avant inventaire de 1 000 000\$ et toute la marchandise en stock est écoulee!

Notre magasin est FERMÉ jusqu'à vendredi afin que nous puissions réduire les prix!

Payez comptant, par chèque ou par carte de crédit Visa ou MasterCard. Options de financement aussi offertes.

	Prix régulier	Prix réduit
Armoire rotin	1 379\$	648,88\$
Sofa à carreaux	2 729\$	1 358,88\$
Fauteuil contemporain, cuir beige	1 199\$	558,88\$
Sectionnel, tissu vert	1 989\$	1 388,88\$
Salle à manger, acajou, 7 mcx	7 999\$	4 798,88\$
Salle à manger, merisier, 7 mcx	4 099\$	2 998,88\$
Chambre à coucher, érable, 6 mcx	6 729\$	4 798,88\$
Chambre à coucher, acajou, 5 mcx	8 799\$	5 798,88\$
Horloge grand-père, cerisier	3 909\$	2 298,88\$
Causeuse, patchwork	1 399\$	898,88\$
Table à café et table de bout, métal, travertin, verre	2 278\$	1 100,88\$
Fauteuil inclinable, cuir tan	3 229\$	1 548,88\$
Table à café, cerisier, fer forgé et verre	1 399\$	838,88\$
Causeuses, cuir cognac	3 049\$	1 898,88\$

Quelques items peuvent avoir fait l'objet d'une vente antérieure.

3

EXTRAORDINAIRES JOURS de vente!

VENDREDI de 10h à 21h
 SAMEDI de 10h à 17h
 DIMANCHE de midi à 17h

CONDITIONS DE VENTE
• Toutes les ventes sont finales
• Ne s'applique pas aux commandes antérieures
• Aucun remboursement
• Aucun échange
• Cartes de crédit acceptées

MEUBLES Jacques Gaulin INC.

2158, rue Jean-Talon Nord, (voie service Charest Ouest) SAINT-FOY

Torturé pendant cinq jours en Irak, un journaliste canadien rentre chez lui

OTTAWA (PC) — Après avoir été enlevé et torturé pendant cinq jours par des terroristes dans le nord de l'Irak, le journaliste canadien Scott Taylor est finalement rentré chez lui hier, en remerciant le gouvernement turc pour sa libération.

M. Taylor, correspondant du magazine militaire *Esprit de corps*, est arrivé de Londres par le même avion que le ministre des Affaires étrangères du Canada, Pierre Pettigrew. Ce dernier a déclaré avoir parlé à M. Taylor pendant le voyage et qu'il était heureux de le voir revenir au pays.

M. Taylor et un journaliste turc qui lui servait d'interprète avaient été fait prisonniers mardi par des rebelles dans le nord-ouest de l'Irak.

Après plusieurs jours de captivité, les deux hommes ont finalement été relâchés sans explication.

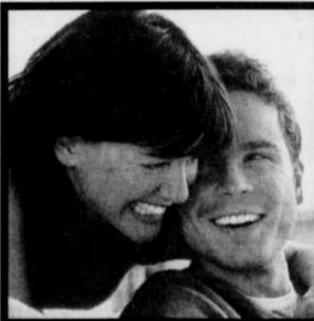
«Je n'arrive pas encore à croire que tout ça est terminé», a déclaré le journaliste, passablement fatigué à sa descente d'avion à l'aéroport d'Ottawa.



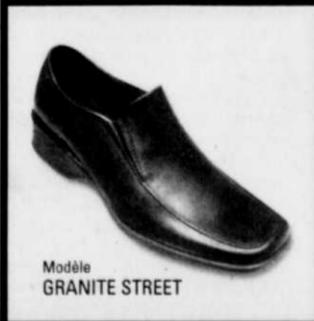
Scott Taylor

Les diplomates canadiens n'ont joué aucun rôle dans sa libération. «On a su après coup qu'il avait été relâché», avait reconnu plus tôt un porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

M. Taylor estime par contre qu'il doit sa libération aux autorités turques parce qu'elles peuvent compter sur plusieurs Irakiens d'origine turque dans la région.



Modèle TARANGO



Modèle GRANITE STREET

Pour homme Soulier en cuir couleur cognac Reg 150\$ PROMOTION
Pour femme Cuir noir ou rouge Reg 140\$ PROMOTION
109,98 \$
99,98 \$

JOURNÉE SPÉCIALE SAMEDI LE 18 SEPT

les pieds sur terre

chaussures de marche homme et femme



ROCKPORT

Représentant sur place pour vous conseiller

PLACE DE LA CITÉ 650-9136



Le choix des armes

Normand PROVENCHER NProvencher@lesoleil.com

TEC-9, SWD M-10, Striker 12, SC-70, M-12, Steyr AUG, AK47. Vite comme ça, on pense à des noms d'avions, de sous-marins ou à des codes pour une mission à la James Bond. Mais ce jargon, tous les connaisseurs en armurerie et les fidèles lecteurs du magazine *Gun World* le connaissent. On parle ici de modèles d'armes semi-automatiques, de beaux petits jouets capables de vous transformer en passoire dans le temps de le dire, et que les Américains peuvent maintenant se procurer en toute légalité, comme ils achètent un fer à friser ou un grille-pain.

À moins de sept semaines de l'élection présidentielle, George Doublev Bush a décidé, lundi, de faire plaisir à ses petits amis de la puissante National Rifle Association (NRA) et de lever l'interdiction qui prévalait depuis 10 ans sur la vente de ces armes sophistiquées, prisées par les organisations terroristes, les gangs de rue et les Warriors de Kanesatake.

L'oncle George sait depuis toujours où est son profit. La prochaine élection présidentielle est si serrée et si déterminante pour la suite des choses, la guerre en Irak par exemple, que toutes les tactiques sont bonnes pour aller chercher les votes. Avec ses quatre millions de membres, la NRA est un pan de l'électorat qu'il faut savoir dorloter, bichonner, cajoler. Par tradition, tous ces exaltés de la gâchette ont tendance à voter républicain, mais un petit cadeau de plus ne peut pas faire de mal pour consolider de bonnes vieilles amitiés, s'est sans doute dit le président Bush.

Le président de la NRA, Charlton Heston, est de-

puis quatre jours l'homme le plus heureux à l'ouest du Mississippi. « Voilà un président qui a des couilles, nom d'un petit bonhomme », se serait-il exclamé à son tour, selon une source digne de foi dissimulée derrière un poster des *Dir commandements*, « qu'on m'amène mon Colt-AR-15 et mon Beretta AR-70, je vais aller célébrer l'événement en descendant quelques pigeons sur Hollywood Boulevard. »

Depuis lundi, donc, n'importe quel Américain peut aller dans un magasin d'armes, demander à voir un AK47, le prendre dans ses mains, soupeser la marchandise, viser pour la forme une cible, la tête d'un client par exemple, demander le prix et, en bout de ligne, dire au vendeur, très bien, je le prends, pourriez-vous me faire un emballage cadeau s'il vous plaît.

Dans les faits, la loi de 1994, promulguée sous l'administration Clinton, était inefficace, soutiennent les experts en armements, dont je ne suis pas, mon expérience en matière militaire se limitant à la carabine à plombs de mon enfance. Inefficace, disais-je donc, puisqu'il existait sur le marché des versions légales de ces armes de guerre capables de tirer 600 coups à la minute. Les fabricants d'armes ont habilement joué avec des clauses obscures de la loi pour mettre en vente des millions de ces armes. Comme le disait cette semaine au journal *Liberation* le directeur du Violence Policy Center, Josh Sugarmann, « ceux qui craignaient qu'à l'expiration de la loi

un flot d'AK47 et d'Uzi se déverse dans nos rues doivent connaître la triste vérité: on eroule déjà sous ces armes. »

Dans *Bowling for Columbine*, le cinéaste Michael Moore brosse un tableau dévastateur du culte des armes aux États-Unis, un pays où certaines banques vous donnent un fusil en prime lorsque vous ouvrez un compte.

Les Américains défendent depuis toujours le deuxième amendement de la Constitution protégeant le droit de porter une arme. Pour eux, c'est un droit absolu et inaliénable. Or, avec les années et dans la foulée de la psychose post-11 septembre, ce privilège constitutionnel s'est transformé, d'une ville à l'autre, d'un quartier à un autre, en une véritable course aux armements. On ne compte plus les foyers américains qui possèdent cinq, dix, quinze armes à feu. Le résultat est à l'avenant: les États-Unis sont l'endroit dans le monde où il se commet le plus de meurtres ou de décès par armes à feu, plus de 11 000 par année. Comme le disait avec justesse un homme interrogé par Moore dans son film, avec toutes ces armes en circulation, les États-Unis devraient être le pays le plus sûr; or, c'est loin d'être le cas.

Une Uzi, une Kalachnikov, un AK47 ne sont pas des armes qu'on utilise habituellement pour tuer des siffleurs ou faire peur aux corniches. Ce sont les armes d'assaut parmi les plus meurtrières. Et depuis lundi, c'est terrible, mais c'est la réalité, elles sont en vente libre de l'autre côté de la frontiè-

re. Y a-t-il quelqu'un qui pourrait m'expliquer, je crois que j'en ai perdu un gros bout...

Au Canada, on n'a pas atteint ce degré de folie. Ou plutôt si, mais d'une autre façon. Dans un souci louable de contrôler le nombre d'armes à feu en circulation, Ottawa a mis sur pied un programme kafaïen qui a jusqu'à maintenant coûté quelques milliards de dollars aux contribuables. Quand on vous dit que le Canada, ce n'est pas les États-Unis...

Le message lancé par George W. Bush possède, au moins le mérite d'être clair: *my fellow citizens*, puisque nous sommes menacés de tous bords et de tous côtés, qu'on ne sait jamais d'où et quand viendra la prochaine attaque, mon gouvernement vous accorde le privilège de vous protéger davantage contre d'éventuelles menaces qui, je le crains, seront sûrement, du moins d'après ce qu'on me souffle à l'oreille, encore plus terribles que celles qu'on n'a pas encore connues.

Heureusement qu'il y a Arnold Schwarzenegger. Le gouverneur de la Californie a fait un Terminator de lui cette semaine et a promulgué une loi — que Dieu le bénisse — bannissant les armes de fort calibre, vous savez, ces gros bidules que les méchants ont dans les films et qui peuvent servir à abattre un avion ou à percer les blindages en acier des tanks. La Californie l'a échappé belle!

Michael Moore peut se remettre à la tâche. Il y a dans l'Amérique de George W. Bush encore plein de matériel pour faire une suite à son film...

IMPLANTATION DE TERMINAUX POUR IMPORTER DU GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

Des opposants à la grandeur de l'Amérique du Nord

40 projets sont à l'étude ou approuvés

PIERRE ASSELIN
Passelin@lesoleil.com

L'implantation de terminaux pour l'importation de gaz naturel liquéfié est un sujet chaud à la grandeur du continent. Il y a plus de 40 projets à l'étude ou approuvés en Amérique du Nord, et certains soulèvent autant d'opposition, sinon plus, qu'à Beaumont.

Quelques projets ont été abandonnés en Nouvelle-Angleterre, devant l'opposition des communautés visées. Les habitants de Harpswell, dans le Maine, ont ainsi battu le projet de TransCanada et de ses partenaires, après une campagne qui a divisé la population. Les promoteurs se tournent maintenant vers une île privée, Hope Island, dans la même région.

Le conseil municipal de Fall River, au Massachusetts, a lui aussi voté contre un projet semblable, mais la Commission américaine de l'énergie ne s'est pas encore prononcée. À l'inverse, les membres de la tribu Passamaquoddy, dans le nord du Maine, viennent d'approuver, après un vote serré, l'implantation d'un terminal de gaz naturel li-

quéfié (GNL) chez eux, en raison de l'impact économique qu'ils entendent pour leur communauté démunie.

Le *Boston Globe*, dans un éditorial publié la semaine dernière, plaide pour l'élaboration d'un plan régional pour la Nouvelle-Angleterre devant la multiplication de ces projets. Il y en a cinq pour cette seule partie du continent, plus un projet de terminal au large sur une plate-forme.

Le quotidien rappelle cependant que la région est désormais dépendante du gaz naturel, et que les approvisionnements en provenance du Canada et des États-Unis sont en décroissance. C'est ainsi que l'hiver dernier, pendant une période de froid intense, les opérateurs du réseau de gaz ont dû couper l'alimentation de la petite localité de Hull, près de Boston, privant 384 maisons de chauffage. Les habitants ont dû être relogés dans des hôtels et une école.

Outre les impacts environnementaux, la hantise qu'ont les Américains des attentats terroristes alimente en large partie l'opposition à ces projets.

Un dossier du *Wall Street Journal*

rapportait, le printemps dernier, que plusieurs villes côtières aux États-Unis et au Mexique ont opposé un refus en dépit des retombées économiques que les promoteurs leur faisaient miroiter. Et dans la plupart des cas, selon les auteurs, la raison invoquée était la crainte que le terminal devienne la cible d'une attaque.

Les populations ne sont donc pas rassurées de savoir qu'en 40 ans il n'y a eu aucun déversement par un navire transportant du GNL, peut-on lire.

Il n'existe pour l'instant que quatre terminaux qui servent à l'importation de gaz naturel liquéfié en Amérique du Nord et au Mexique, mais sept projets ont déjà été approuvés, 23 autres demandes ont été déposées auprès des organismes de réglementation et 13 autres sont en préparation.

Au Canada, deux de ces projets ont déjà été approuvés, à Bear Head (Nouvelle-Écosse) et à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Deux autres sont en préparation en Nouvelle-Écosse, à

Canso et à Goldboro, en plus des deux projets proposés au Québec, à Beaumont et à Gros-Cacouna.

L'Agence américaine d'information sur l'énergie prévoit que la capacité des terminaux doublera au cours des quatre prochaines années, passant de 800 bcf par année à 1600 en 2008. La trentaine de projets qui ont été soumis aux différentes agences représentent cependant plus de 10 fois les capacités actuelles, mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils se réalisent tous.

W d'activités

Activités sociales **BUFFET À MINUIT INCLUS**

Samedis dansants pour fervents
Membres ou autres, 20h à 1h. Soirées: 18 sept., 9-23 oct., 20 nov.
• Salle communautaire: 195, de la Rivière, Loretteville. • Cours en groupe et sur mesure. Loreyne et Yvon, 523-7251. En région: 418-439-1816.

Expositions / activités culturelles

Sur le chemin des artisans
48 artistes et artisans répartis sur 32 sites vous invitent à leur rendre visite les 25-26 septembre et 2-3 octobre de 10h à 18h. Info: activité gratuite, <http://pages.globetrotter.net/artisans>, (418) 338-2983, (418) 423-2503, 1 877 335-7141.

Si vous désirez annoncer dans cette rubrique chaque jeudi, communiquez avec le Télémarketing au 686-3377 ou 1-800-318-3378, télécopieur: 686-3370 ou triskell@lesoleil.com

SIXTY EIGHT
LINGERIE

Avec tout achat d'un ensemble à prix régulier de la collection Sixty Eight, obtenez un cahier de notes GRATUIT

Marque offerte chez

AILES
LES AILES DE LA MODE

Place Ste-Foy (418) 652-4537 • Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537
Mall Champlain (450) 672-4537 • Carrefour Laval (450) 682-4537

LA CARTE QUI VOUS AVANTAGE!

Changez d'airs.

Parce que la diversité musicale a besoin d'espace, la radio publique crée une nouvelle chaîne. Espace musique.

Classique Jazz Chanson Musique du monde



ESPACE
MUSIQUE

95,3 FM

www.radio-canada.ca/quebec

Ralph Nader, le trouble-fête

Les démocrates et les républicains ont à l'œil le candidat numéro trois

Samedi Le système des grands électeurs
Dimanche L'Amérique rouge et bleue
Lundi LE « GERRYMANDERING »
Mardi Le casse-tête des bulletins de vote
Mercredi L'argent et la politique
AUJOURD'HUI Le troisième candidat à la présidence
Vendredi La Cour suprême

SIXIÈME DE SEPT

Il arrive parfois qu'un troisième candidat à la présidence vienne jouer le trouble-fête entre le républicain et le démocrate. La plupart du temps, il provoque la défaite du candidat le plus populaire, comme ce fut le cas pour le démocrate Al Gore, en l'an 2000.

■ Quand ils entendent le nom de Ralph Nader, plusieurs démocrates piquent une crise de nerfs. À tort ou à raison, ils tiennent l'ex-candidat du Parti vert responsable de leur défaite à l'élection présidentielle de l'an 2000. Selon eux, en recueillant 2,7 % des suffrages, Nader a ouvert la voie au républicain George W. Bush.

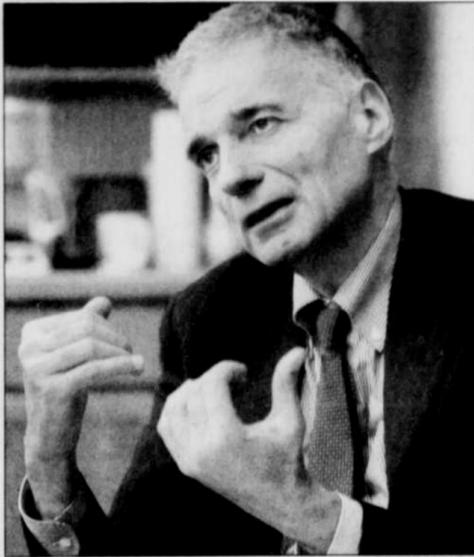
Quelques mois après le scrutin, l'auteur britannique Harold Evans s'est même écrié, à la blague, devant un parterre de démocrates: « Je voudrais tuer Ralph Nader! » Présente sur les lieux, la sénatrice Hillary Clinton ne l'a pas rappelé à l'ordre. Elle a même ajouté, avec un large sourire: « Ce n'est pas une mauvaise idée. »

En l'an 2000, Nader a perturbé le train-train de la campagne présidentielle. Renvoyant dos à dos les deux grands partis, l'ancien défenseur des consommateurs fustigeait « le système politique à deux têtes de républicains ». Un discours particulièrement populaire auprès des moins de 30 ans, chez qui le taux d'abstention dépasse habituellement les 70 %.

Quatre ans plus tard, Nader se défend d'avoir permis la victoire de George W. Bush. Mieux, il maintient sa candidature en soutenant que ses électeurs ne voteraient ni pour les républicains, ni pour les démocrates. Un sondage réalisé à la sortie des urnes, le 7 novembre 2000, laisse cependant entrevoir le contraire. Une majorité des électeurs de Nader y admettaient qu'ils auraient voté démocrate si leur candidat s'était désisté...

En 2000, « l'effet Nader » était particulièrement spectaculaire dans deux États. Au New Hampshire, George W. Bush a remporté la victoire par seulement 7211 voix. Ralph Nader en avait cumulé 22 198. Même scénario dans l'Oregon, où Nader a recueilli plus de 50 000 voix, deux fois plus que la majorité recueillie par George W. Bush.

Il ne s'agit pas d'un précédent. Huit ans plus tôt, en 1992, le milliardaire conservateur Ross Perot avait coûté la victoire à George Bush père, en recueillant environ 18 % des suffrages. Le score obtenu par Perot constituait un record dans l'histoire récente des États-Unis. Il surclassait même les



En recueillant 2,7 % des suffrages lors des élections de 2000, Ralph Nader s'est fait reprocher d'avoir ouvert la voie au républicain George W. Bush.

16 % des suffrages obtenus par le candidat socialiste Robert LaFollette, en 1924.

D'ordinaire, le succès d'un troisième candidat cause la perte du favori à la présidence. Mais la règle n'est pas immuable. En 1948, un candidat indépendant soutenant la ségrégation raciale, Strom Thurmond, obtint 22 % des suffrages dans la poignée d'États du Sud où il concentre sa campagne. Il ne parvint pas pour autant à faire battre le démocrate Harry Truman. En 1968, un autre candidat raciste, George Wallace, recueille près de 10 millions de votes, ce qui ne suffit pas à causer la perte de Richard Nixon.

En 2004, il apparaît peu probable que le candidat Ralph Nader répète ses exploits de l'an 2000. D'une part, il ne portera pas les couleurs du Parti vert. De l'autre, il éprouve toutes sortes de difficultés à recueillir le nombre de signatures nécessaire pour présenter sa candidature dans tous les États. Un peu partout, les démocrates multiplient les plaintes et les points de détails pour nuire à sa candidature.

Contre toute attente, le champion de la gauche Ralph Nader s'est trouvé des appuis inusités du côté des... républicains. Ceux-là déclarent ouvertement que la présence du candidat favorise la réélection de George W. Bush. En juillet, l'hebdomadaire *Newsweek* a révélé que 10 % des gens qui ont versé plus de 1000 \$ à la campagne de Nader ont aussi contribué financièrement à la caisse électorale de George W. Bush. Parmi ces drôles d'oiseaux, on remarque Richard Egan, l'ancien ambassadeur des États-Unis en Irlande, et Nijad Fares, un homme d'affaires de Houston très proche de la famille Bush.

Imperturbable, Ralph Nader persiste et signe. « Au bout du compte, je pense que je prendrai plus de votes aux républicains qu'aux démocrates », crâne-t-il.

Le vaccin contre le pneumocoque diminuerait les otites

MARIE CAQUETTE
 Mcaquette@lesoleil.com

Près d'un enfant vacciné sur quatre serait protégé contre les otites à répétition d'origine bactérienne avec le vaccin contre le pneumocoque, que le Québec pourrait bientôt offrir gratuitement à tous les petits Québécois.

On lui reconnaît un taux d'efficacité de 22 % dans le cas des otites à répétition, qui sont souvent d'origine bactérienne. Pour les enfants qui font des otites occasionnelles, le vaccin est moins efficace: il ne réduit leur fréquence que de 8 à 9 %.

La pédiatre Anne Brodeur explique cette différence énorme par le fait qu'environ la moitié des infections de l'oreille moyenne sont causées par la bactérie *Streptococcus pneumoniae*. L'autre moitié est attribuable à divers virus contre lesquels le vaccin n'a aucun effet.

Dans le milieu de la santé, le vaccin contre le pneumocoque pour la prévention des otites est comme « une cerise sur le sundae », ajoute la pédiatre qui pratique au Centre mère-enfant et en cabinet privé.

Si douloureuses qu'elles soient pour les enfants, les otites ne sont jamais aussi graves que la méningite, la bactériémie ou la pneumonie, qui peuvent être mortelles, dit-elle. Le nouveau vaccin Prevnar prévient fort efficacement ces infections envahissantes.

N'empêche que les otites sont une source de stress et de dépense d'énergie énorme pour les jeunes familles. La plupart ont vécu les nuits écourtées, la fatigue et les longues heures d'attente dans les urgences hospitalières qui accompagnent invariablement les otites infantiles.

Le style de vie moderne est en grande partie responsable de l'augmentation des otites, tout comme de l'asthme, selon le Dr Brodeur. Elle rappelle l'époque où les enfants ne quittaient la maison qu'à six ans, au moment d'entrer à l'école. « Ils étaient exposés aux virus au moment où le système immunitaire est plus mature. »

Les tout-petits explorent le monde avec leur bouche, exposent-elle; ils mordent l'un après l'autre des jouets sur lesquels les virus restent actifs pendant 8 à 24 heures. « Pas étonnant qu'ils aient la morve au nez de septembre à mai et qu'ils enchaînent souvent rhume après rhume après rhume. »

La configuration horizontale de la trompe d'Eustache chez les tout-petits crée un passage facile aux sécrétions qui voyagent de la gorge vers l'oreille. Et « une oreille bourrée de liquide est très appétissante pour les microbes ». Règle générale, un enfant qui fréquente la garderie sera référé en ORL, pour la pose d'un tube transtympanique, après trois otites dans un intervalle de six mois ou quatre otites en un an. Ce tube permet de drainer le liquide et d'assécher l'oreille.

Le vaccin Prevnar peut être une option intéressante pour certains enfants et leur éviter de passer à l'étape de la pose du tube en salle d'opération.

Le Dr Brodeur recommande aussi les pulvérisateurs d'eau salée pour enfants, disponibles en pharmacie, pour traiter les rhumes communs avant qu'ils ne dégèrent en otite ou autre maladie en « îte ». Ils envoient leur jet assez loin et cela peut suffire pour nettoyer le nez et l'arrière-gorge d'un enfant.

Le bon vieux Amoxil reste l'antibiotique de choix pour traiter les otites, dit la pédiatre. Quitte à augmenter la dose si cela ne fonctionne pas. « On essaie d'aller le moins possible vers des antibiotiques à large spectre. Si on les utilise à tout bout de champ, on va être mal pris dans 10 ou 15 ans. » Les coûts ne sont pas les mêmes. Un traitement de 10 jours à l'Amoxil pour un bébé de moins de 18 mois coûte environ 25 \$, contre 80 \$ pour un traitement avec un des antibiotiques à large spectre.



Jean-Simon Gagné

JSGagne@lesoleil.com



L'ABC DES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Journée portes ouvertes

CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE DE 12 H 30 À 16 H 30

A la suite de la Semaine nationale des transports, la plus grande école publique en transport pour l'Est du Québec vous convie à une journée portes ouvertes.

Commission scolaire des Premières-Seigneuries

CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG
 700, rue de l'Argon, Charlesbourg (PARC INDUSTRIEL DE CHARLESBOURG)
 TÉLÉPHONE : (418) 634-5580
 SANS FRAIS : 1 866 849-5580
 WWW.CFTC.QC.CA

AUTOROUTE 73, SORTIE 155, GEORGES-MUIR
 SUIVRE LES INDICATIONS DU PARC INDUSTRIEL

Un programme varié d'animation et d'information vous attend :

- Tours de camion pour les 400 premiers visiteurs
- Présence d'entreprises et de partenaires du transport
- Visite guidée des installations
- Historique du CFTC, depuis 1976
- Ateliers commentés sur les programmes : information aérienne, Conduite de camions, Autocars, Autobus scolaires et Taxi
- Goûter et rafraîchissements
- Prix de participation à un rallye-quiz
- Et encore plein d'autres activités à découvrir!

31

LE SLIP TAILLE BASSE 9.99

En exclusivité au 31, le sous-vêtement pure mode qui fait la silhouette sexy et totalement moderne avec les jeans et les pantalons taille basse. Doux coton peigné, taille à élastique aminci ultra confort, devant profilé à coutures plates surfilées. Blanc, noir, charbon, marine. P.m.g.tg.

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ORDRE PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS

Le Conseil supérieur de l'éducation propose la création d'une commission

VIOLAINE BALLIVY
VBallivy@lesoleil.com

■ La saga de la création d'un ordre professionnel est relancée. Le Conseil supérieur de l'éducation a proposé hier la création d'une commission indépendante chargée d'étudier les moyens de valoriser la profession. Une avenue apparemment prometteuse que Pierre Reid s'est empressé de balayer du revers de la main, s'attirant les foudres des syndicats enseignants.

Dans un imposant rapport publié hier, le CSE estime que le *statu quo* qui prévaut n'est plus acceptable et juge impératif de créer une « structure » pour encadrer le métier d'enseignant et améliorer leur formation. La situation actuelle serait « grave » à plusieurs égards: les nouveaux enseignants seraient mal soutenus à leur entrée sur le marché du travail, « ils sont souvent en situation de survie » pendant que d'autres seraient embauchés sans détenir toutes les qualifications requises sous prétexte de pénurie. Et, règle générale, « la carrière d'enseignant est sans relief » car elle n'offre que peu de possibilités d'avancement.

« Les professeurs sont certainement les mieux placés pour trouver des solutions. Il est temps qu'ils prennent en charge leur développement professionnel et cessent de s'en remettre au ministère », soutient Jean-Pierre Proulx, président du CSE.

La question de la création d'un ordre professionnel est houleuse. Le gouvernement Charest en a fait une promesse électorale, alors qu'un sondage révélait cet hiver que 95% des enseignants y sont opposés.

Le Conseil s'est donc montré très prudent et a refusé de se prononcer clairement au sujet de l'ordre professionnel. Il a plutôt recommandé la

création d'une commission indépendante, principalement formée d'enseignants, qui aurait pour mandat de déterminer d'ici 12 mois quelle « structure » de gestion serait la plus adéquate, entre « un comité, une commission, un office, une régie ou un ordre professionnel ».

« Le débat est déjà très polarisé. En ce moment, nous sommes pris dans un embouteillage et il faut absolument relancer le dialogue », dit M. Proulx.

REFUS

Mais alors que les parties concernées semblaient accueillir avec optimisme — modéré — la création d'une commission, le ministre de l'Éducation l'a refusée catégoriquement par voie de communiqué, affirmant qu'une telle mesure retarderait les démarches déjà entreprises.

La réplique prompt du ministre a pris les principaux intéressés par surprise et a suscité une vive réprobation. « Si le ministre cherchait la confrontation, il n'aurait pas agi autrement », a affirmé Johanne Fortier, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement.

Elle accuse le ministre de ne pas afficher clairement ses intentions.

« Il nous laisse dans le flou et c'est à nous de décoder ses messages. Que veut-il dire exactement quand il affirme qu'il ne veut pas retarder les travaux visant la reconnaissance et la valorisation de la profession enseignante? Ses intentions ne sont pas claires, mais s'il va de l'avant avec son projet d'ordre professionnel, il va nous trouver sur son passage. » La FSE rejette farouchement l'implantation d'un ordre professionnel, jugeant que la profession enseignante est déjà suffisamment encadrée. En 2002, un rapport de l'Office des professions avait reconnu que le syndicalisme enseignant au Québec en était un à caractère professionnel, et que la création d'un ordre n'était pas nécessaire.

La FSE avait émis des réserves importantes au sujet de la commission, mais reconnaissait qu'elle permettrait peut-être de rouvrir la discussion.

« C'est probablement un signe que le ministre va implanter un ordre professionnel, même si les enseignants n'en veulent pas », a dénoncé Pauline Marois, critique du Parti québécois en matière d'éducation.

Même du côté du conseil pédagogique interdisciplinaire, en faveur de l'ordre, la déception et l'incompréhension étaient grandes. « C'était une idée sage qui méritait qu'on s'y arrête », a déclaré Denise Gagnon-Messier. Le ministre a refusé toute demande d'entrevue des journalistes pour expliquer son point de vue, mais il a déjà à maintes reprises dans le passé signifié son intention de mettre en place une telle structure et de déposer un projet de loi avant la fin de 2004.



Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a immédiatement rejeté la proposition du CSE, arguant qu'une commission retarderait les mesures déjà entreprises.

LA SAISON DU CHANGEMENT

COSTUME
+ 1 chemise
+ 1 cravate
italienne

395\$

Laine froide
4 saisons

Pantalon
sans plis

Choix de 6
couleurs

CUIR

Guy Laroche
PARIS

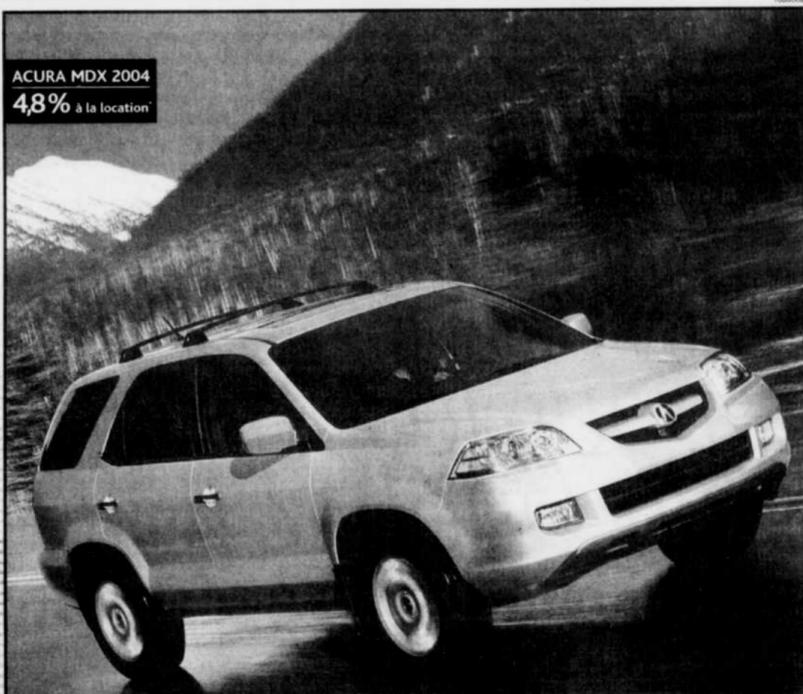
VESTE

299\$

COLLECTION

PRÊT-À-PORTER INTERNATIONAL POUR HOMMES

Complexe Germain-des-Prés, Sainte-Foy
657-1760 • www.francoiscote.com



ACURA MDX 2004
4,8% à la location

Malheureusement - ou heureusement -
l'hiver s'en vient.

Location à partir de

598\$* par mois	
Comptant	Paiement
5 548 \$	598 \$*
2 898 \$	658 \$*
0 \$	718 \$*

Incluant: moteur V6 SACT de 265 chevaux, chaîne sonore AM/FM/CD à 8 haut-parleurs, assistance de la stabilité du véhicule (VSA), 4 roues motrices avec système de gestion variable du couple (VTM-4), et tellement plus...

Allocation de 96 000 km
Transport et préparation inclus
Aucun dépôt de sécurité

ACURA

ACURA
Optima
QUÉBEC

4901, boul. des Galeries, Québec
(418) 622-8180 / 1 888 21-ACURA
www.acuraoptima.com

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'Acura MDX (modèle YD1864JN) 2004 neuf. Un acompte de 5 548 \$ vous donne un versement mensuel de 598 \$ et un total des paiements de 34 252 \$. Un acompte de 2 898 \$ vous donne un versement mensuel de 658 \$ et un total des paiements de 34 464 \$. L'option 0 \$ comptant vous donne un versement mensuel de 718 \$ et un total des paiements de 34 464 \$. Taux de location annuel de 4,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,15 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1^{er} au 30 septembre 2004.

Charlevoix
200 ans de tradition touristique

CET AUTOMNE, CHARLEVOIX
VOUS OFFRE
DES FORFAITS

À LA HAUTEUR
DE SA RÉPUTATION
PROFITEZ-EN !

1 888 77REPOS • www.tourisme-charlevoix.com

Québec



Rêves
d'automne
Festival paysages en peinture
Du 24 septembre au 3 octobre

Le cyclone Ivan fait ses deux premières victimes aux É.-U.

800 km de côtes ont été évacués dans quatre États du Sud

■ MOBILE, Alabama (AFP) — Les premiers effets du cyclone Ivan, meurtrier dans les Caraïbes, ont commencé à se faire sentir hier soir sur la côte sud des États-Unis, désertée de ses habitants et où deux premières personnes ont été tuées par des tornades liées à l'ouragan.

Le cyclone, qui a déjà fait 70 morts dans les Caraïbes, devait toucher terre dans la nuit à Mobile, en Alabama, où quelque 86 000 personnes ont été incitées à quitter leur do-

micile comme des dizaines de milliers d'autres sur la côte. « Il y a un mort confirmé à Panama City Beach et un autre à Sandy Creek », a déclaré Catherine McNaught, porte-parole du comté de Condado Bay, dans le nord-ouest de la Floride. Selon la chaîne de télévision locale WMBB-TV, les décès ont été causés par des tornades créées par les vents accompagnant Ivan.

« Cela fait 25 ans que nous n'avons pas eu un cyclone aussi énorme », confie à Mobile une retraitée, Rhonda Preston, peu avant de quitter très émue sa fragile maison mobile avec son mari, son chien, six chats et plusieurs effets personnels. L'évacuation s'est étalée sur près de 800 km de côtes et l'état d'urgence a été appliqué à quatre États: Floride, Louisiane, Alabama et Mississippi.

Hier soir, de premières bourrasques de pluies et de vents se sont abattues sur l'Alabama, a constaté un journaliste de l'AFP. D'énormes vagues accompagnées de trombes d'eau frappaient le littoral sur le golfe du Mexique et certaines maisons en bord de mer, aux portes et fenêtres protégées par des planches clouées à la hâte, ont été inondées.



En Alabama, certaines rues sont déjà sous l'eau.

À Port Alabama, dans la baie de Mobile, certaines rues disparaissaient déjà sous plusieurs centimètres d'eau, des embarcations légères ont coulé dans un canal et d'énormes vagues roulant des débris s'écrasaient sur le rivage.

« L'ouragan va être énorme », prédit un shérif adjoint en tentant de rester campé sur ses jambes malgré le vent soufflant en tempête. Un couple brave les éléments: « Nous avons décidé de rester, mais nous sommes morts d'inquiétude », avoue l'épouse qui refuse de donner son nom, les autorités ayant ordonné à tous les habitants de quitter la ville.

« Vous n'avez pas intérêt à être là lorsqu'il touchera terre », avait averti plus tôt le gouverneur de l'Alabama, Bob Riley, en appelant les réfractaires à quitter immédiatement la côte.

Selon le Centre national des ouragans (NHC), basé à Miami, le cyclone classé hier en catégorie 4 sur l'échelle Saffir-Simpson — qui en compte cinq — pourrait passer en catégorie 3 en touchant la côte. Avec des vents pouvant grimper à 225 km/h, Ivan restera un « ouragan majeur lorsqu'il touchera terre », a prévenu le NHC.

Ray Nagin, maire de La Nouvelle-Orléans, à quelque 320 kilomètres à l'ouest de Mobile, est plus pessimiste. « Il sera à la catégorie 4 lorsqu'il touchera terre », a-t-il dit.

Sa ville s'est vidée de ses 1,2 million d'habitants, qui ont provoqué des embouteillages monstres sur les routes et autoroutes de la région. En 1965, le cyclone Betsy avait fait 110 morts à La Nouvelle-Orléans, située à trois mètres au-dessous du niveau de la mer et protégée par des digues. La ville s'était alors retrouvée sous deux mètres d'eau.

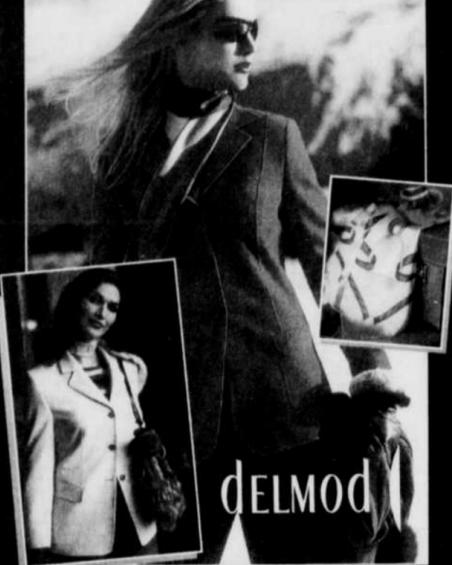
Quelque 32 abris d'urgence ont été ouverts en Louisiane. Des vols ont été annulés et sept ports fermés dans les quatre États concernés, dont celui de La Nouvelle-Orléans, le troisième en importance des États-Unis.

Le sud des États-Unis a été échaudé par le passage à la mi-août et début septembre en Floride de deux cyclones, Charley et Frances, qui ont fait une quarantaine de morts et laissé des dégâts évalués à 12 à 20 milliards de dollars.

La production pétrolière américaine dans le golfe du Mexique est amputée de plus des trois quarts en raison de l'évacuation de plusieurs centaines de plateformes menacées par Ivan, selon le département américain de l'Intérieur.

Hier, une autre tempête qui pourrait devenir un cyclone, baptisée Jeanne, a fait deux morts à Porto Rico et menace les îles Vierges américaines, Saba et St. Martin. Porto Rico est un État libre associé aux États-Unis qui compte 3,5 millions d'habitants.

INCONTOURNABLES cet automne



Venez choisir votre manteau LURTA ou votre agneau retourné

Tailles 6 à 22 ans
TOUTES TAXES INCLUSES

LUCETTE LA MONTAGNE
Boutique

FERMÉ LE DIMANCHE

828, avenue Myrand, Sainte-Foy

681-0249

Service à domicile personnalisé offert gratuitement

Développement et Paix
1-888-234-8533
www.devp.org

Liquidation avant déménagement

Obtenez jusqu'à **50%** de rabais sur un grand choix de marchandise en magasin

À Vanier seulement

Renaud & cie

355, rue Marais, Vanier
681-1944
(voisin de Tomas Tam)

Une aide plus généreuse que jamais pour les familles et les travailleurs du Québec!

Deux nouvelles mesures

Soutien aux enfants

Une nouvelle aide financière universelle pour toutes les familles

Pour obtenir un complément d'information communiquez avec la Régie des rentes du Québec

Région de Montréal: (514) 864-4445

Ailleurs au Québec: 1 888 672-8161

Prime au travail

Un supplément au revenu qui profite aux travailleurs

Pour obtenir un complément d'information communiquez avec Revenu Québec

Région de Montréal: 1 866 337-0183

Ailleurs au Québec: 1 800 267-6299

Calcul@ide est un outil Web qui vous permet de connaître les montants combinés de ces deux mesures auxquelles vous pourriez avoir droit dès janvier 2005.

Utilisez-le dès maintenant à l'adresse www.messf.gouv.qc.ca

Calcul@ide

Faites votre propre calcul. Parce que ça compte!

Voici deux exemples selon la situation familiale:
Versements par chèques ou par dépôt direct à compter de janvier 2005

Couple avec deux enfants ¹			Famille monoparentale avec un enfant		
Revenu	Par trimestre	Total annuel ²	Revenu	Par trimestre	Total annuel
15 000 \$	1 098 \$	5 780 \$	15 000 \$	883 \$	4 360 \$
25 000 \$	973 \$	4 780 \$	25 000 \$	758 \$	3 360 \$
35 000 \$	848 \$	3 780 \$	35 000 \$	641 \$	2 564 \$
40 000 \$	750 \$	3 280 \$	40 000 \$	591 \$	2 364 \$
60 000 \$	578 \$	2 312 \$	60 000 \$	391 \$	1 564 \$

¹ Un revenu de travail.

² Si vous recevez la Prime au travail, un ajustement sera effectué une fois par année.

Québec

Couillard réprovoque l'ouverture d'une clinique privée

Il admet du même souffle qu'il n'a aucun recours légal

OTTAWA (PC) — Le ministre québécois de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, réprovoque l'ouverture prochaine d'une clinique entièrement privée à Montréal, mais affirme qu'il n'y a là rien d'illégal.

La clinique, propriété de trois urgentologues, ouvrira le 12 octobre. Elle offrira des services de consultation en urgence mineure et des bilans de santé personnalisés. Avec un tarif de 100 \$ par séance de 20 minutes, les D^{rs} Luc Bessette, Alain Chamoun et Christian Hobden croient qu'il seront très concurrentiels.

« C'est une situation qu'on va surveiller de près, bien sûr, pour en surveiller l'évolution », a commenté hier M. Couillard, en marge de la conférence fédérale-provinciale sur la santé. Ironiquement, l'un des objectifs de ce sommet est d'améliorer l'accessibilité des soins de santé au pays.

« Ce à quoi je m'objecte, c'est qu'en ouvrant ce type de clinique, on demande à des patients de payer pour leurs soins », a souligné le ministre, en rappelant que les plus grands utilisateurs du système de santé sont les pauvres, les personnes âgées et les malades chroniques.

« De mon point de vue, ce n'est pas une façon d'aider notre système de santé, a-t-il ajouté. (...) On perd des médecins. On a besoin de ces médecins-là dans nos salles d'urgence. »

Du même souffle, le ministre a soutenu qu'il ne pouvait rien faire, sur le plan juridique, pour empêcher l'ouverture de la future clinique.

« Un médecin a le droit de se désengager de la Régie de l'assurance-maladie et il a le droit d'ouvrir une clinique médicale, a-t-il expliqué. (...) Il n'existe pas de pouvoir du ministère ou du gouvernement de demander la fermeture ou la non-ouverture de cette clinique. »

Tout au plus Québec pourrait intervenir en cas de « mouvement concerté et vaste de désengagement qui pourrait mettre en péril l'accessibilité aux soins », selon Philippe Couillard.

Mais à l'heure actuelle, tout juste 76 des 16 000 médecins qui pratiquent au Québec sont désengagés du régime public. « On est dans le domaine du micropourcentage », a estimé le ministre.

Si Québec se montre peu scandalisé de la croissance du nombre de cliniques privées qui facturent leurs patients, le ministre fédéral de la Santé est davantage préoccupé. Selon Ottawa, la Loi canadienne sur la santé interdit toute facturation de soins médicalement nécessaires, une interprétation que ne partage pas M. Couillard.

« Il n'y a rien dans la loi canadienne, ni dans la Loi de la santé et des services sociaux, qui empêche un médecin individuel de se désengager du système public et d'ouvrir une clinique », a-t-il affirmé.

En matinée, pourtant, son homologue fédéral Ujjal Dosanjh avait prétendu le contraire.

« La Loi canadienne sur la santé est très, très claire : pas de facturation au patient, pas de priorité à ceux qui sont prêts à payer, a-t-il affirmé. C'est important qu'on se penche sur ces questions, et nous le ferons. »

EN BREF

Un logo pour les bénévoles

■ Le gouvernement du Québec lance un concours pour la réalisation d'un logo imageant l'action bénévole. Les personnes intéressées doivent soumettre leur dessin — fait à la main ou à l'ordinateur — avant le 29 octobre. Pour plus de détails : 646-9270 ou www.benevolat.gouv.qc.ca. (LE SOLEIL)

Recherche sur une « colle vivante »

■ TORONTO — Des chercheurs canadiens travaillent actuellement sur un projet de « colle vivante » qui pourrait permettre la régénération des cellules osseuses autour des joints artificiels. La colle pourrait même un jour réparer les dommages causés par l'ostéoporose. Une fois sur dix, l'implantation d'une hanche artificielle doit être reprise parce que les adhésifs actuels utilisés pour maintenir le joint en place ne tiennent pas, explique le D^r Fabio Rossi, généticien à l'Université de Colombie-Britannique. Le D^r Rossi et six de ses collègues ont donc entrepris d'inventer une colle qui non seulement peut maintenir les joints ensemble, mais peut aussi favoriser la croissance de cellules osseuses. (PC)

Deux Canadiens tués dans un attentat en Irak

OTTAWA (PC) — Deux Canadiens ont été tués lors de l'attentat à la voiture piégée qui a fait 47 morts en Irak, plus tôt cette semaine, a confirmé hier le ministère fédéral des Affaires étrangères.

L'une des victimes, deux hommes, a été identifiée comme étant Munir Toma. Le ministère a toutefois affirmé ne pas être en mesure de dévoiler d'autres informations à son sujet.

Les Affaires étrangères ont également confirmé le deuxième décès. En

core une fois, elles n'ont cependant pas voulu donner de détails, affirmant que la famille de la victime avait invoqué le droit au respect de la vie privée.

Toutefois, le réseau CTV a rapporté que le deuxième homme se trouvait en Irak pour affaires et qu'il avait été blessé lors de l'attentat de mardi, avant de succomber à ses blessures à l'hôpital. Le réseau l'a identifié comme étant Andrew Shmakov.

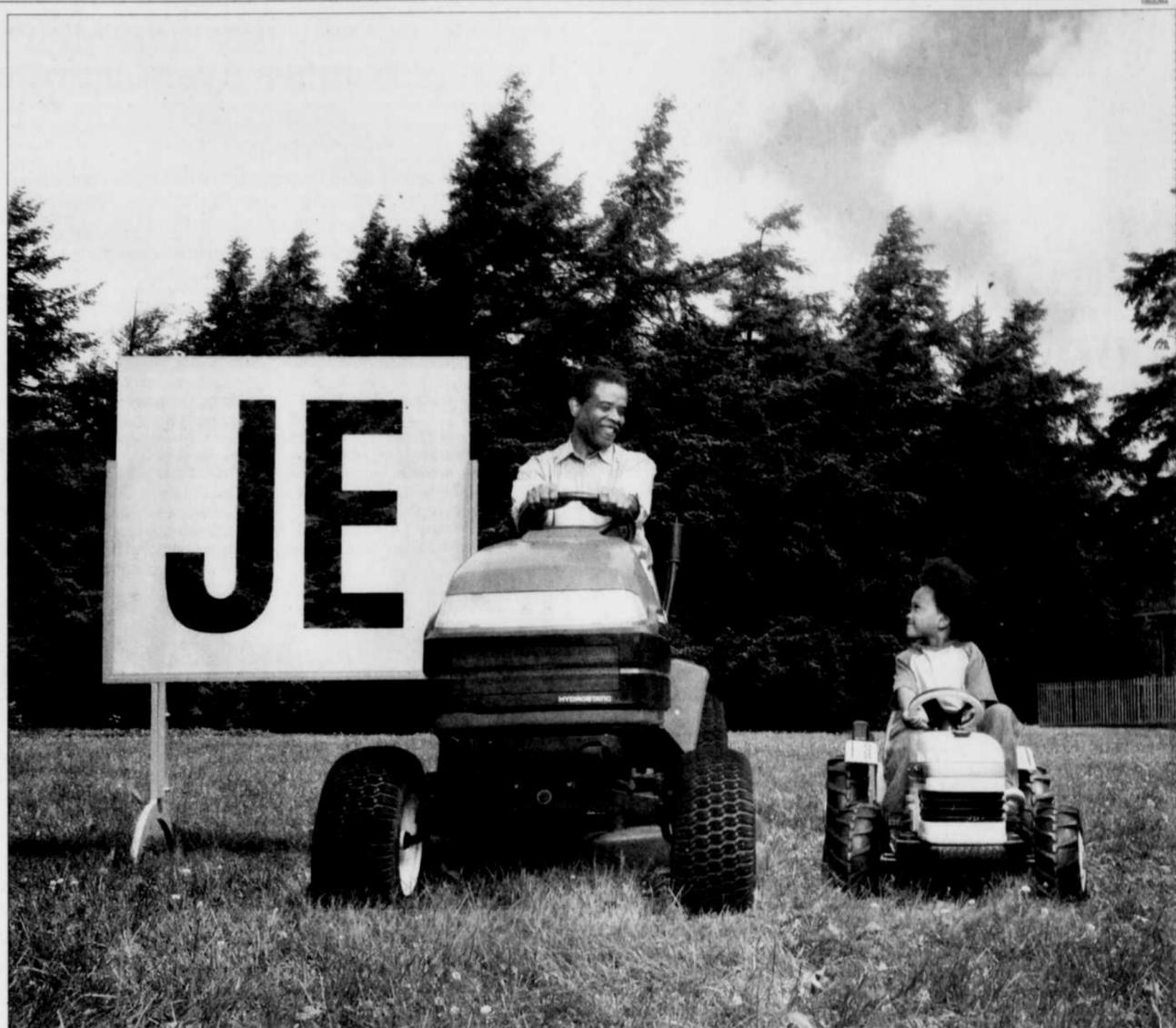
Le ministère des Affaires étrangères a recommandé aux Canadiens de

ne pas se rendre en Irak. Ottawa n'a aucune ambassade dans ce pays, et le ministère ne compte que peu de ressources sur place afin de venir en aide aux ressortissants canadiens en détresse.

Au moins six Canadiens ont perdu la vie en Irak depuis que ce pays a été envahi par les forces de la coalition dirigée par les États-Unis. En mars de cette année, Andrew Braddell a été assassiné par des hommes armés à Mossoul, dans le nord de l'Irak.

En août 2003, Gillian Clark et Christopher Klein-Beekman ont été tués lors d'un attentat perpétré contre le quartier général des Nations unies à Bagdad.

Enfin, en avril 2003, Vatche Arslanian, délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), est décédé lorsque le véhicule dans lequel il prenait place a été pris entre deux feux, lors de combats opposant les forces de la coalition aux troupes fidèles à Saddam Hussein.



Ma retraite, c'est un repos bien mérité.

Des placements qui travaillent pour moi, c'est RBC®.

Solutions de trésorerie RBC

« Pour avoir le revenu de retraite dont j'ai besoin, il faut que mes placements rapportent vraiment. C'est pour ça que j'ai choisi une des solutions de trésorerie de RBC. L'un de leurs spécialistes des placements m'a expliqué que je pouvais profiter de placements plus rentables qu'un simple CPG à court terme. Depuis, je touche un revenu régulier. Et comme mes placements sont plus diversifiés, ils résistent mieux aux fluctuations de taux d'intérêt. Grâce aux stratégies de RBC, je vis ma retraite sans me casser la tête. »

Consultez un spécialiste des placements en composant le 1-800-ROYAL® 1-1, en passant à votre succursale ou en vous rendant au www.rbcinvestments.com/ma-retraite.

JE CHOISIS > RBC



© 2004 RBC. Tous les droits réservés de la Banque Royale du Canada. TM Marque de commerce de la Banque Royale du Canada.

Les fonds RBC sont offerts par RBC Gestion d'Actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



Salim Choueiri

PROSTITUTION JUVÉNILE

Salim Choueiri condamné à 500 \$ d'amende

Malgré une interdiction de la cour, il s'est trouvé en présence de mineures

RICHARD HÉNAULT ET ÉLIZABETH FLEURY
RHenaault@lesoleil.com et EFleury@lesoleil.com

■ Alors qu'on lui avait interdit de se trouver en présence de personnes mineures, Salim Choueiri, un des accusés dans le dossier de la prostitution juvénile, a embauché deux jeunes filles de 17 ans pour travailler à son commerce du Marché aux puces de Sainte-Foy.

Choueiri a été arrêté mardi soir à son domicile de la rue de Joinville, dans le secteur de Sainte-Foy, au terme d'une enquête menée par la police de Québec.

Dès sa comparution pour répondre à cette nouvelle accusation de bris d'engagement, hier, l'homme d'affaires de 41 ans a plaidé coupable et il a été condamné à une amende de 500 \$ ainsi qu'à une probation d'un an.

Lorsqu'il avait été accusé d'avoir obtenu les services sexuels d'adolescentes moyennant rétribution, en décembre 2002, Choueiri s'était engagé à ne pas se trouver en présence de personnes mineures. Précisant qu'il

Il jugeait cette condition impossible à respecter

ne représentait pas l'accusé à ce moment, son nouvel avocat, M^e Rénald Beaudry, s'est dit d'avis hier qu'il s'agissait d'une condition impossible à respecter.

De son côté, la procureure de la Couronne, M^e Érika Porter, a relaté qu'en août, le quadragénaire de Sainte-Foy a passé deux après-midi avec les adolescentes de 17 ans.

Un témoin a confirmé à la police avoir vu Choueiri en compagnie des jeunes filles, un dimanche après-midi.

Les deux avocats ont suggéré conjointement une amende de 500 \$ et le juge André Cartier a accepté de l'imposer.

LE SOLEIL a par ailleurs appris que l'ex-conjointe de Salim Choueiri aurait récemment porté plainte contre celui-ci pour une affaire de violence conjugale.

Le principal actionnaire des Importations Europa et associé de Choueiri, Denis Tannous, se serait également plaint aux policiers d'avoir été menacé de mort par le Fidéen.

On se souviendra que Denis Tannous, le frère de Georges, a déposé à

la Cour supérieure une requête en injonction provisoire visant à empêcher Choueiri de se présenter dans deux de ses commerces, Les Importations Europa et Restaurant Amira. En attendant que la requête soit entendue sur le fond, le juge Normand Gosselin a ordonné en août dernier l'expulsion de Choueiri desdits commerces.

Par ailleurs, Salim Choueiri devrait plaider coupable lundi aux accusations qui pèsent contre lui dans le dossier de la prostitution juvénile. Choueiri est accusé d'avoir obtenu les services sexuels de cinq mineures.

CLÉMENT KARERA COMPARAIT

Un autre individu impliqué dans le réseau de prostitution juvénile a comparu hier pour répondre à une accusation de bris d'une ordonnance de probation. Il s'agit de Clément Karera, un des proxénètes qu'on a associés un certain temps aux Wolf Pack.

Son bris de probation n'a toutefois aucun lien avec l'affaire de prostitution juvénile. Un juge lui a imposé une période de probation en le condamnant pour entrave et menace bien avant qu'éclate l'affaire du réseau de prostitution juvénile. La nouvelle plainte mentionne que l'individu de 23 ans aurait omis de faire certains travaux communautaires et de s'engager dans une thérapie suggérée par son agent de probation.

Le procureur de la Couronne, M^e Thomas Jacques, n'avait pas d'objection à ce que Karera recouvre sa liberté provisoire, ce qui n'est pas sans importance puisqu'il deviendra admissible à une libération conditionnelle dans deux semaines. Sa condamnation pour son implication dans le proxénétisme remonte en effet à juin.

Le 27 septembre, Karera reviendra en Cour pour la tenue de son procès.

Des petites fenêtres sur le passé

Québec dévoile des épigraphes concernant douze personnes ayant marqué son histoire

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

■ En dévoilant hier 12 nouvelles épigraphes destinées à perpétuer le souvenir des gens qui ont marqué la grande et la petite histoire de la ville de Québec, la Ville de Québec porte ainsi à 74 le nombre de plaques commémoratives accrochées aux maisons où ces personnes ont vécu.

Réalisé grâce à la participation financière de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Québec, ce programme en est à sa cinquième année.

Pour le maire de Québec, Jean-Paul L'allier, et la ministre de la Culture, Line Beauchamp, la cérémonie de dévoilement des plaques, hier, à l'hôtel de ville, se voulait simple mais combien importante. Ce sont, a-t-on souligné, des petites fenêtres sur le passé de Québec.

Veuve de Louis Fortier, l'initiateur du mouvement populaire qui a contribué à la renaissance du quartier Saint-Roch, Denise Thomassin a eu du mal à retenir ses larmes en pensant à l'hommage qu'on rendait au « père de l'îlot Fleurie ».

« C'est toujours après la mort que ces choses arrivent », a-t-elle témoigné au SOLEIL. « Ça prouve que le petit peuple a le pouvoir de changer les choses par des actions simples et efficaces », a rajouté son fils, Éric.

Toute la famille est donc bien fière de la belle plaque bleue qu'on apposera

au 608, Saint-Vallier Est. « Il a été la petite lumière qui a fait qu'on a pu entreprendre les travaux d'embellissement du quartier », a certifié le maire L'allier.

Car Louis Fortier était un être tenace. « En 1991, la côte d'Abraham avait l'air d'une vieille route, se souvient M^{me} Thomassin. À l'endroit où est aujourd'hui le parc, on ramassait des seringues avec du sang. On allait les remettre tous les lundis soir à l'hôtel de ville. Et quand le maire L'allier nous a fait part de ses projets, Louis lui a répondu qu'il n'allait pas mettre n'importe quoi dans le quartier. Ça lui prenait de la verdure et le maire devait respecter l'orientation prise par les citoyens. »

M. Fortier est décédé en l'an 2000. Il a vu les premiers travaux de la démolition du Mail et il s'en disait fier, rappelle son épouse. « Aujourd'hui, il y a des condos dans le quartier mais ils sont tellement chers », avise celle-ci.



Le maire Jean-Paul L'allier et la ministre de la Culture, Line Beauchamp, ont remis à l'épouse de Louis Fortier, Denise Thomassin, et à son fils Éric la plaque qui sera apposée au 608, Saint-Vallier Est.

Les épigraphes

- **BELLEY, Henriette** – 559, rue Saint-Gabriel (La Cité) : Ici vécut Henriette Belley (1905-1980), cartomancienne et couturière, célèbre pour ses extravagances vestimentaires et ses apparitions théâtrales dans les salles de spectacle.
- **BRUNET, Wilfrid-Étienne** – angle des rues Saint-Joseph Est et de la Chapelle (La Cité) : Ici vécut Wilfrid-Étienne Brunet (1832-1899), fondateur de la première pharmacie de ce nom et l'un des pionniers du commerce dans la rue Saint-Joseph.
- **DALLAIRE, Jean** – 320, rue De Bernières (La Cité) : Ici vécut Jean Dallaire (1916-1965), artiste peintre original, imaginatif et prolifique, professeur à l'École des beaux-arts de Québec de 1946 à 1953.
- **DIESBOURG, Anna** – 52, rue Couillard (La Cité) : Ici vécut Anna Diesbourg (1871-1955), fondatrice d'un établissement renommé, l'épicerie Bardou. Elle résidait au-dessus de ce commerce avec son époux Alexandre Bardou et leurs enfants dont Suzanne, Yvonne, Théophile et Paul, ses associés.
- **DUMONT, Fernand** – 37-101, boulevard Laforest (Beauport) : Ici vécut Fernand Dumont (1927-1997), sociologue de réputation internationale, professeur à l'Université Laval, lauréat du prix Athanase-David, en 1975, pour l'ensemble de son œuvre littéraire.
- **FAUCHER, Lionel** – 579, rue Sainte-Thérèse (La Cité) : Ici vécut Lionel Faucher (1910-1990). Surnommé « Ti-Père », figure marquante du Carnaval d'hiver de Québec, il fit de la rue Sainte-Thérèse un des hauts lieux du Carnaval.
- **FORTIER, Louis** – 608, rue De Saint-Vallier Est (La Cité) : Ici vécut Louis Fortier (1947-2000), « père de l'îlot Fleurie », initiateur d'un mouvement populaire qui a contribué à la renaissance du quartier de Saint-Roch.
- **HUOT, Charles** – 19, rue Sainte-Ursule (La Cité) : Ici vécut Charles Huot (1855-1930), artiste peintre émérite à qui l'on doit la décoration de l'église de Saint-Sauveur et plusieurs toiles historiques de l'Hôtel du Parlement de Québec.
- **LEMIEUX, Jean-Marie** – 915, avenue Casot (La Cité) : Ici vécut le

comédien Jean-Marie Lemieux (1939-1985), cofondateur du Théâtre du Bois de Coulonge et de la Quinzaine internationale de théâtre de Québec.

■ **LEMIEUX, Jean Paul** – 634, Grande Allée Est (La Cité) : Ici vécut Jean Paul Lemieux (1904-1990). Artiste peintre incontournable de l'art québécois, professeur à l'École des beaux-arts de Québec de 1937 à 1967, il a montré tout au long de sa vie un attachement profond à Québec.

■ **POMERLEAU, René** – 1274-1278, boulevard René-Lévesque Ouest (La Cité) : Ici vécut René Pomerleau (1904-1993), mycologue de renommée internationale, grand vulgarisateur scientifique, auteur de la Flore des champignons au Québec et lauréat de nombreux prix et distinctions dont le prix Marie-Victorin en 1981.

■ **VERRET, Jacques-Ferdinand** – 7845, 1^{re} Avenue (Charlesbourg) : Ici vécut Jacques-Ferdinand Verret (1860-1946), apiculteur chevronné et grainetier célèbre, auteur d'un journal intime paru sous le titre *Mes souvenirs*, qui retrace la vie quotidienne à Charlesbourg et à Québec à la fin du XIX^e siècle.

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

Tranches
de Sims



Cahier
Arts et vie

C'est demain que sort, à l'échelle planétaire, le deuxième chapitre du jeu sur ordinateur le plus vendu de tous les temps: «Les Sims 2».

PORT MÉTHANIER

Un projet rejeté 12 fois aux États-Unis en deux ans

GIRAM estime que le lieu choisi est inadmissible, que l'acceptabilité sociale de l'initiative est litigieuse

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

■ Les autorités responsables devraient indiquer à Gaz Métropolitain que son projet de port méthanier n'a pas sa place à Lévis-Beaumont, estime le GIRAM (Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu) dans un commentaire à l'Office national de l'énergie (ONE).

«Le site choisi pour la localisation de ce projet nous apparaît inadmissible, voire insensé, compte tenu du contexte géographique, humain et patrimonial de l'environnement du milieu. Il sera très difficile d'insérer un tel projet dans un cadre d'analyse de développement durable», observe le GIRAM.

«À notre avis, les autorités responsables devraient signifier au promoteur (Gaz Métro) que, sur le plan de l'intégration au milieu, de l'acceptabilité sociale et des paramètres environnementaux en général, l'érection d'un terminal de GNL, dans un cadre naturel et culturel aussi sensible, n'a pas sa place», ajoute le groupe.

Pour le GIRAM, il apparaît que le projet ne peut tabler sur une quelconque acceptabilité sociale, qui soulève des questions tous azimuts. Sur la complexité des manœuvres maritimes dans le chenal de l'île d'Orléans où les

pétroliers de 150 000 tonnes approvisionnant Ultramar ne peuvent passer qu'à marée haute, sur la zone d'exclusion prévue de 400 mètres alors qu'ailleurs celles-ci ont plusieurs kilomètres de rayon, sur les impacts économiques réels, sur les impacts négatifs, etc.

NOUVELLE-ANGLETERRE

Rabaska est ce même genre de projet qu'ont rejeté sept communautés locales de la Nouvelle-Angleterre depuis deux ans, indique aussi le GIRAM.

Ce commentaire et ces questions du GIRAM s'inscrivent dans la première phase d'évaluation publique du grand projet mise en branle par l'Office national de l'énergie et qui vient de se terminer. Les «autorités responsables» dont il est question, qui visent ainsi à établir la portée que doit avoir l'évaluation environnementale globa-

le, sont en l'occurrence l'ONE, mais aussi Pêches et Océans ainsi que le ministère des Transports.

Rabat-joie, groupe de résidents de Beaumont opposé à Rabaska, a également acheminé un commentaire à l'ONE où il soutient succinctement que le projet ne relève pas pour l'essentiel de la juridiction de ces «autorités responsables».

«Puisque le projet Rabaska n'est ni une entreprise fédérale, ni un ouvrage fédéral, seules les installations étant partie intégrante du pipeline TQM (Trans Québec et Maritimes) peuvent faire partie de l'évaluation environnementale. La compétence de l'Office national de l'énergie a donc pour effet de rendre l'évaluation environnementale nécessaire seulement sur le prolongement du pipeline TQM», affirment les auteurs du commentaire, notant néanmoins que les procédures d'évaluation environnementales provinciales permettront d'analyser dans le détail les impacts du projet exclus de la démarche fédérale.

Le projet Rabaska, c'est un investissement potentiel de 700 millions \$ comprenant une jetée, des réservoirs, divers équipements de regazéification et autres bâtiments, ainsi qu'un gazo-



Dès le départ, le projet a soulevé l'opposition d'une bonne partie de la population.

duc de 50 kilomètres pour joindre le pipeline de TQM à la hauteur du quartier Saint-Nicolas, à Lévis. Il est aussi

question d'une desserte ferroviaire qui raccorderait le terminal au chemin de fer du Canadien National.

Un retraité séquestre sa conjointe durant huit heures

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

Accusé d'avoir séquestré sa conjointe durant huit heures ponctuées de menaces, d'injures et de voies de fait, un retraité de 64 ans habitant Sillery, Gilbert Stevenson, a pu recouvrer sa liberté, hier, moyennant des dépôts de 1000 \$ que lui-même et son frère se sont engagés à faire.

Qualifiant les gestes de lâches et dégradants, le procureur de la Couronne, M^e Thomas Jacques, a relaté que dans la soirée de dimanche et la nuit de lundi, une dispute entre le sexagénaire et sa conjointe a éclaté. L'homme pourtant sans antécédents judiciaires aurait pris la femme à la gorge en l'insultant et en la menaçant plusieurs fois de la tuer.

Il l'a ensuite enfermée dans une chambre. La femme y est restée durant cinq heures, Stevenson ne consentant qu'à lui donner un seau pour soulager ses besoins naturels. Continuant à l'insulter, il l'a forcée à écrire des lettres d'excuses à son fils et à lui pour des raisons qui demeurent inexplicables.

Vers la fin de la soirée, le sexagénaire a fait sortir sa conjointe, mais il n'en avait pas terminé avec ses traitements pour le moins étranges. Il l'a en effet forcée à demeurer debout devant le foyer durant deux heures.

Lui frôlant le nez de ses poings et lui serrant les bras, il la traitait encore d'«osti de bonne à rien», de «charogne», etc. L'homme prévenait sa conjointe qu'il avait envie de lui «faire finir ses jours en chaise roulante».

Vers 2 h, Stevenson a semblé se calmer un peu et il s'est mis au lit, non sans avoir caché le sac à main, les clés et les cartes de la femme pour l'empêcher encore de se sauver. Ce n'est qu'au matin que cette dernière a pu faire le 9-1-1 pour alerter les policiers.

UN FRÈRE SURPRIS

Appelé à la barre par l'avocat du prévenu, M^e Julien Grégoire, le frère de Stevenson s'est dit prêt à faire un dépôt en argent pour qu'il recouvre sa liberté et même à l'héberger chez lui. Répondant à une question du juge André Cartier, il a affirmé avoir été surpris par la crise de son frère.

Selon lui, le sexagénaire ne vit pas de période difficile et sa relation avec sa conjointe n'était pas mauvaise. Du moins jusque-là... De son côté, Gilbert Stevenson a mentionné trouver «très généreux de sa part» l'engagement de son frère.

Outre les deux engagements de 1000 \$ comme condition de mise en liberté provisoire, le juge Cartier a exigé que le prévenu s'engage à ne pas communiquer avec sa conjointe et à ne pas se trouver à moins de 200 mètres de sa résidence. Il devra demeurer chez son frère et se trouver à la maison entre 21 h et 7 h. Le juge lui a interdit de consommer drogue et alcool, de se trouver dans un débit de boisson et de posséder des armes.

Le sexagénaire reviendra en cour le 14 octobre pour l'orientation de son dossier.

À 20\$, ça ne fera pas de trou dans votre portefeuille.



PARLEZ ÉNORMÉMENT 20

Pour 20\$/mois*, vous obtenez :

- Jusqu'à 1 000 minutes d'appel local le soir et le week-end
- Jusqu'à 100 minutes d'appel local en tout temps
- Messagerie vocale 3, appel en attente et appel conférence

De plus, obtenez jusqu'à 3 mois d'appels locaux, de messages textes et de messages photos illimités*.

le futur est simple™

TELUS
mobilité™



Pour en savoir plus sur cette super offre, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilité.com

FUTURE SHOP **Best Buy** **Staples** **Superstore** **Zellers**
Offre valable avec nouvelles mises en service au Québec seulement jusqu'au 30 septembre 2004. Forfait offert avec un contrat de 1 an, 2 ans ou 3 ans seulement. *Taxes, frais d'activation, temps d'attente, frais d'itinérance, frais pour les services payés à l'usage, redevances d'utilisation mensuelles et frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 (limité) en sus. **Offre d'appels locaux illimités au Canada ne s'applique qu'avec un contrat de 2 ou 3 ans. La messagerie photo est offerte dans nos zones de couverture numérique 1X seulement. Consultez nos cartes de couverture en magasin pour plus de détails. © 2004 SOCIÉTÉ TELUS MOBILE.

BOUTIQUES TELUS MOBILITE
ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

QUÉBEC

- Galeries de la Capitale
Place Fleur-de-Lys
Place Laurier
Expert-Cell Télécom
5237, boul. Hamel
F.M. Électroniques
41, rue Saint-Vallier Est
Informatique Morier Inc.
4760, boul. Wilfrid-Hamel
Normand Nadeau
Communication
909, boul. Pierre-Bertrand Sud,
local 160
Baie-Comeau
Boutique Satcom
Centre régional Manicouagan
600, boul. Laffèche
Beauport
Cité Sans Fil
Promenades Beauport
3333, rue du Compteur
DOT Électronique
371, boul. Armand-Paris
Charlebourg
F.M. Électroniques
Carrefour Charlebourg
8500, boul. Henri-Bourassa
Donnacoona
Claf de sol / Radio Shack
Place Donnacoona
325, rue de l'Église
Chicoutimi
Place Du Roytama
449, rue Racine Est
Communications Télésignal inc.
1660, boul. St-Paul, local 116
Gaspé
Enq Informatique inc.
Place Jacques-Cartier
167, rue de la Reine, local 2
Carleton
Radio Service M.B.C. Inc.
1051, boul. Perron
La Malbaie
Services Info-Comm
1005, boul. De Comporté
Lévis
Kiosque Normand Nadeau TV
Galeries Chagnon
1200, boul. Alphonse-Desjardins
Montmagny
Michel Proulx Mautiles
80, boul. Taché Ouest
Stérilo Plus P. L. Chabot Inc.
4, boul. Taché Ouest
Sainte-Foy
Place Sainte-Foy
Communications Cellweb
1365, rue Jean-Talon Sud
Cyber PC
3280, ch. Sainte-Foy
Rivière-du-Loup
Kiosque Centre Commercial
Rivière-du-Loup
298, boul. Thériault
Saint-Georges
Kiosque Normand Nadeau
Carrefour Saint-Georges
8505, boul. Lacroix
CJ Électronique
13175, boul. Lacroix
Dumoulin Électronique Larivière
573, 90^e Rue
Sainte-Marie de Beauce
Les Galeries de la Chaussée
Kiosque Normand Nadeau
Normand Nadeau TV
Dumoulin Électronique
& Informatique
500, boul. Vachon Nord
Nipart Électronique
1078, boul. Vachon Nord
Vanier
Radio-Cinés
550, rue Marais

LE QUÉBEC ET LE CANADA

ENTENTE SUR LA SANTÉ ENTRE OTTAWA ET LES PROVINCES

Duceppe dénonce l'arrogance du fédéral

MYLÈNE MOISAN

MMoisan@lesoleil.com

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, s'est indigné hier que des représentants du gouvernement fédéral lui aient confié la veille que «les surplus à Ottawa, ça n'existe pas vraiment».

«Ils sont mal préparés, c'est de l'improvisation et encore de l'arrogance», a fulminé le chef bloquiste en conférence de presse aux côtés de Bernard Landry, quelques minutes avant le début du caucus conjoint entre bloquistes et péquistes. Au moment où il prenait la parole, en fin d'avant-midi, les discussions à Ottawa étaient dans un cul-de-sac et rien ne laissait présager l'entente survenue en fin de journée.

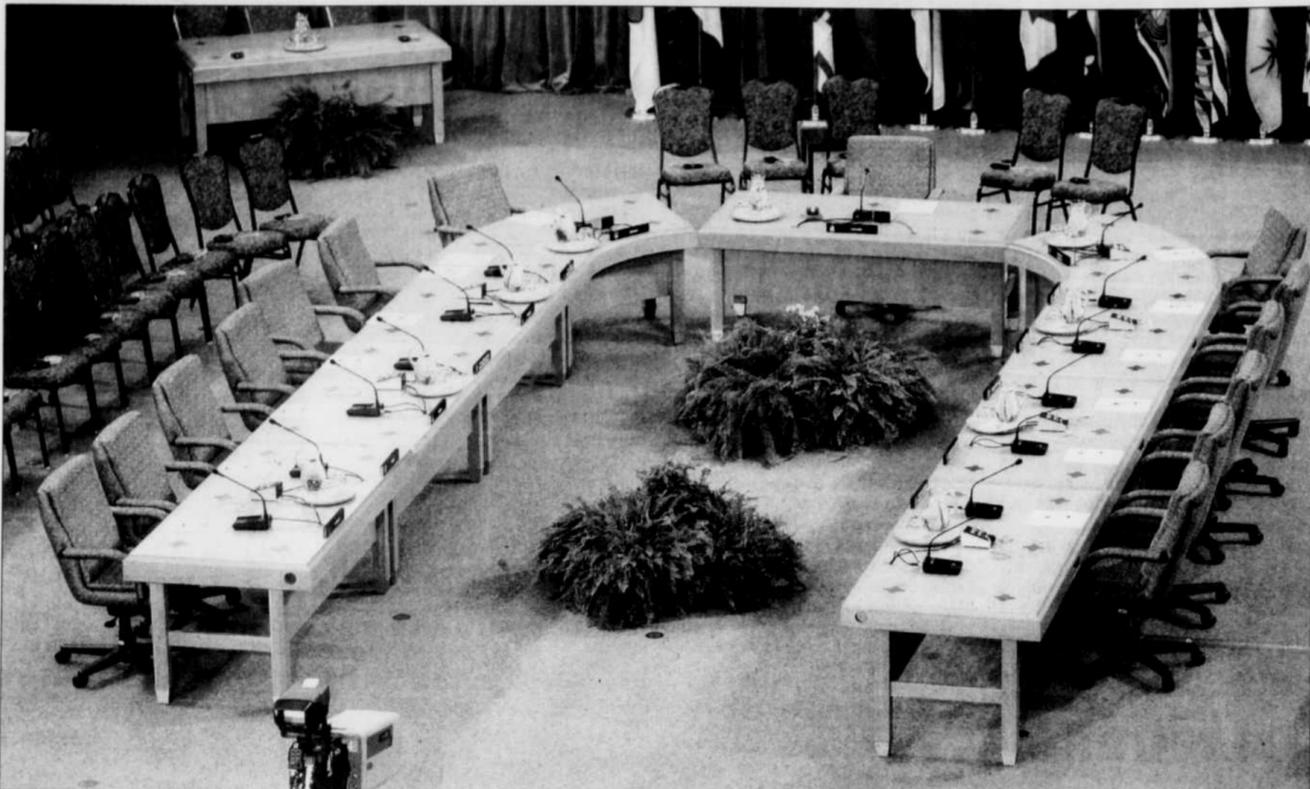
La façon dont s'est déroulée la rencontre réunissant Paul Martin et les premiers ministres des provinces et des territoires à Ottawa illustre, selon M. Duceppe, la suffisance d'un gouvernement qui fait fi du scrutin du 28 juin. «Je prends pour exemple l'attitude de M. Goodale, qui a rejeté du revers de la main les demandes des provinces. M. Goodale a répondu de la même façon que lorsqu'il était ministre d'un gouvernement majoritaire. Ils ont besoin d'une leçon d'humilité, de constater qu'ils sont minoritaires, de cesser de jouer avec les chiffres, de cesser d'avoir cette attitude prétentieuse comme passer des documents pendant que le premier ministre de l'Alberta parle.»

Niant avoir été encouragé à ménager Jean Charest pendant la conférence de trois jours, le chef bloquiste a toutefois indiqué avoir «rencontré certaines personnes (représentant le gouvernement fédéral) me disant que les surplus, ça n'existe pas vraiment. Quand on est rendu au deuxième jour à nous dire ça, ça fait preuve de leur suffisance et de leur arrogance.»

Alors que les échanges entre premiers ministres ne semblaient conduire nulle part, MM. Landry et Duceppe rappelaient «l'obligation de résultat» de M. Charest. «Travailler, c'est une chose. Réussir, c'en est une autre. La population veut des résultats», a tranché M. Landry, qui commentera aujourd'hui l'issue de la conférence.

Le chef péquiste estime que tout l'argent doit aller à la santé. «Une des illusions de la présente discussion, c'est qu'Ottawa va nous donner son argent. Ce n'est pas ça, c'est notre argent qui revient. Une fois que cet argent est revenu, si notre premier ministre s'est battu pour la santé, il doit mettre l'argent en santé. (...) Ce ne serait pas acceptable qu'il baisse les impôts sans s'acquitter d'abord de ses engagements en services publics.»

M. Duceppe, lui, a promis de lever son chapeau à M. Charest s'il revient d'Ottawa avec «une entente qui respecte les intérêts du Québec. On va être heureux. On fait partie de l'unanimité au Québec. Pourquoi on serait malheureux?» M. Duceppe réagira aujourd'hui.



La salle de réunion du Centre des conférences d'Ottawa, où les 14 chefs de gouvernement du pays — 10 provinces, 3 territoires et le fédéral — se réunissent, est demeurée désespérément vide toute la journée.

Derrière des portes closes

Le secret a eu raison de la transparence réclamée par Martin

RAYMOND GIROUX

RGioux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Une entente sur la santé, hier, oui. Mais sans la transparence tant réclamée par M. Martin, pour ce sommet des premiers ministres : les vraies négociations se sont déroulées selon la plus traditionnelle et classique des méthodes, soit derrière des portes closes, en comité restreint.

La salle de réunion du Centre des conférences d'Ottawa, où les 14 chefs de gouvernement du pays — 10 provinces, 3 territoires et le fédéral — se réunissent, est demeurée désespérément vide toute la journée. Prévue pour 9 h, la «grand-messe» des premiers ministres n'était toujours pas commencée plus de 13 heures plus tard.

À la suite de la rencontre de la veille au 24, Sussex, résidence officielle du premier ministre, qui s'était terminée aux petites heures du matin avec le dépôt d'une offre strictement verbale, ce qui devait être en théorie le dernier tour de table sur le financement et les perspectives d'avenir du système de santé n'a pas résisté aux réalités politiques.

Dépités, sans offres écrites, les dirigeants des provinces ont préféré faire le point entre eux, avant de mandater quatre des leurs, Jean Charest, Dalton McGuinty, Bernard Lord et Gordon

Campbell (de la Colombie-Britannique) pour revoir M. Martin en privé. Ministres, conseillers et hauts fonctionnaires de chaque gouvernement assureraient entre-temps la permanence, prêts à répondre aux questions de leur chef respectif.

En cours de route, les participants ont créé quatre comités mixtes chargés d'étudier les dossiers de l'imputabilité, du financement, de la péréquation et du cas du Québec, qui exige une reconnaissance de sa différence plus glorieuse qu'une note en bas de page.

Ces groupes négociaient à la fois le contenu et les communiqués, qui font office d'entente formelle, le cas échéant, pendant que M. Martin, dans un bureau temporaire au Centre des conférences, invitait ou recevait ses

experts ou les premiers ministres selon les besoins.

Ottawa et les provinces négociaient à partir de deux positions diamétralement opposées, que les deux premières journées de la conférence, sous l'œil des caméras, n'avaient fait que cristalliser.

M. Martin, comme il l'a répété lors d'un bref arrêt devant les médias, voulait d'abord réformer le régime de santé canadien tout en assurant l'imputabilité des gouvernements envers les citoyens. Mais déjà il avait laissé tomber sa promesse électorale d'une solution «pour une génération».

Mais les provinces, elles, comme l'a noté le Manitobain Gary Doer en avant-midi, réclamaient avant tout des fonds pour défrayer le coût des promesses électorales des libéraux.

En début de journée, l'écart entre les deux positions se situait à 6 milliards \$, Ottawa ayant porté son offre de 12,2 à 14,8 milliards \$, et les provinces reculant de 26 à 20,8 milliards \$. On aura coupé la poire en deux, dans le dernier sprint, une fois les autres volets réglés.

Heure après heure, les premiers mi-

nistres fédéral et provinciaux ainsi que les diverses délégations manifestaient un optimisme croissant, après un début de journée cahoteux, sinon hargneux à l'occasion.

«Nous prendrons le temps nécessaire», a lancé le premier ministre ontarien, Dalton McGuinty, à l'heure du dîner sur un ton nettement plus positif que celui qui était le sien à peine trois heures plus tôt. «Nous faisons des progrès et couvrons beaucoup de terrain», a-t-il dit.

Le fédéral a insisté tout au cours des pourparlers pour obtenir un processus permettant de rendre compte des réalisations accomplies de manière crédible, tandis que le Québec, notamment, s'oppose à tout ce qui toucherait à sa compétence sur la santé.

La pierre d'achoppement numéro un, selon des sources fédérales, aurait été la question de la péréquation, mais Ottawa n'en faisait plus un crois-o-meur, en fin d'après-midi.

La fin des hostilités est devenue évidente à 18 h 02 lors que le bureau de M. Martin a émis un communiqué annonçant une réunion de son Conseil des ministres dès 9 h aujourd'hui. Le cauchemar d'une nuit blanche consacrée à des négociations interminables venait de prendre fin.

La poire coupée en deux dans le dernier sprint

80 députés du PQ et du Bloc dans les rues de Vanier

Vaste opération porte-à-porte à la veille des élections partielles de lundi

MICHEL CORBEIL

MCorbeil@lesoleil.com

Vanier n'aura jamais été prise d'assaut par autant d'élus. Pas moins de 80 députés, du PQ, siégeant à l'Assemblée nationale, comme du Bloc québécois, en poste à Ottawa, ont fait du porte-à-porte, hier, pour donner un coup de main au candidat péquiste, Sylvain Lévesque, à l'élection complémentaire dans cette circonscription.

Les élus ont profité d'une réunion de stratégie commune aux deux formations souverainistes pour mener une offensive de charme auprès de l'électorat de cette circonscription représentée pendant à peine un an par l'ex-ministre libéral Marc Bellemare.

Les leaders des deux partis, Bernard Landry, pour le Parti québécois, et Gilles Duceppe, pour le Bloc, ont mené leurs troupes à la rue, à l'occasion du blitz conduit en fin de journée. Signe que la lutte s'annonce des plus serrées, Vanier a reçu depuis le début de la course électorale la visite de plusieurs députés, à commencer par le chef libéral Jean Charest et son homologue adéquate, Mario Dumont.

Lors d'un point de presse, à Québec, MM. Duceppe et Landry ont refusé d'accueillir un statut spécial à leur offensive partisane. Les deux hommes n'ont pas voulu établir de comparaison entre le balayage électoral effectué dans la région par le Bloc au scrutin de juin et l'élection dont l'issue est fort incertaine



Le chef péquiste, Bernard Landry, et son candidat, Sylvain Lévesque, ont multiplié les rencontres avec les électeurs de Vanier.

dans Vanier. Bernard Landry a tenu à afficher son optimisme. «Nous avons fini troisième la dernière fois (lors de l'élection provinciale d'avril 2003), a-t-il d'abord mentionné.

«En ce moment, nous nous battons pour une première place avec de bon-

nes chances de l'avoir, a poursuivi M. Landry. Je n'appelle pas cela un vent adverse.»

Son vis-à-vis au Bloc a esquivé la question lorsque LE SOLEIL lui a demandé ce qui pouvait avoir changé entre le moment où sa formation l'empor-

taut haut la main, il y a trois mois, et la conjoncture qui prévaut pour Vanier. «Je dis qu'il ne faut rien prendre pour acquis, a indiqué Gilles Duceppe. Il faut travailler jusqu'à la fin.»

Le candidat péquiste s'est évidemment réjoui du soutien qui ne relève pas

de l'effort d'un seul après-midi. Bernard Landry en était à sa cinquième sortie dans Vanier, a souligné Sylvain Lévesque. Il a aussi fait remarquer que plusieurs péquistes sont déjà venus en renfort depuis le déclenchement de l'élection, tels Pauline Marois et François Legault, deux députés qui ne cachent pas leur intérêt à devenir, un jour, chef du PQ.

Le débarquement souverainiste n'a guère impressionné les adversaires libéraux et adéquistes.

Les ministres Sam Hamad et Pierre Reid ont au nombre des 49 élus qui se sont amenés dans Vanier au fil de la course électorale, a fait savoir l'aspirant libéral Michel Beaudoin. «Nous, nous n'avons pas attendu la fin de la campagne, a laissé tomber son attaché de presse, Nicolas Rochette. Je trouve leur manœuvre un peu spéciale, mais ils (les péquistes) sont désespérés.»

Le candidat de l'Action démocratique du Québec ne croit pas être en reste avec son adversaire péquiste. Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a fait campagne à ses côtés pas moins de 10 à 15 fois», a rapporté Sylvain Légaré.

Demain, M. Dumont reviendra une autre fois dans la circonscription, a précisé M. Légaré. Les organisateurs libéraux ont suggéré que le premier ministre Charest pourrait aussi effectuer, en fin de semaine, un dernier tour de piste dans Vanier avant le scrutin, qui a lieu lundi.

LE MONDE

Le sort des otages en Irak très incertain

Washington transfère à la sécurité 3,4 milliards \$US

■ BAGDAD (AP et AFP) — La plus grande incertitude entourait toujours hier le sort des otages retenus en Irak, plus particulièrement les deux humanitaires italiennes ainsi que les deux journalistes français, alors que trois corps d'homme décapités, qui pourraient être irakiens, ont été découverts hier sur une route au nord de Bagdad.

En revanche, un ressortissant turc a été libéré par les insurgés, tandis que les autorités américano-irakiennes relâchaient 275 prisonniers de la sinistre prison d'Abou Ghraib, où avaient eu lieu des sévices.

De retour à Rome d'une tournée au Moyen-Orient, le ministre italien des Affaires étrangères, Franco Frattini, a précisé avoir obtenu des informations sur les deux otages lors de sa visite dans le Golfe. Simona Pari et Simona Torretta, 29 ans, ont été enlevées le 7 septembre à Bagdad dans le bureau de leur organisation humanitaire Un pont pour...

Dimanche, un groupe rebelle avait affirmé détenir les deux femmes, menaçant de les tuer si l'Italie ne retirait pas ses troupes d'Irak dans les 24 heures. Le communiqué, qui n'a pu être authentifié, était signé « Organisation du Jihad islamique en Irak ». Mais le ministre a affirmé hier que Rome n'avait pas encore reçu de « revendication crédible ».

M. Frattini a estimé par ailleurs devant la commission des Affaires étrangères que « le moment était venu de tenter une coopération solide avec nos amis du monde arabe ».

Quant aux Français Christian Chesnot et Georges Malbrunot, l'incertitude restait de mise après la diffusion mardi soir d'un communiqué au nom de l'Armée islamique en Irak accusant désormais la France d'être une « ennemie » historique de l'Islam et des musulmans. Depuis la colonisation de l'Algérie au protectorat sur le Liban en passant par sa participation à la guerre du Golfe de 1991, le texte énumère tous les « méfaits » des Français dans le monde arabo-musulman.

À Paris, le porte-parole du gouvernement, Jean-François Copé, a indiqué que les experts continuaient « d'analyser avec précision, notamment pour en vérifier l'authenticité » ce long texte qui se réclame du groupe ayant re-

vendiqué l'enlèvement des deux journalistes français, mais qui cette fois ne les mentionne pas.

Par ailleurs, une entreprise de transports jordanienne a annoncé avoir cessé ses activités en Irak dans l'espoir d'obtenir la libération d'un de ses chauffeurs.

VIOLENCE QUOTIDIENNE

Dix-sept personnes ont été tuées hier dans des violences en Irak, dont 13 lors de combats entre rebelles et marines à Ramadi, alors que Washington a annoncé une augmentation des dépenses de 3,4 milliards \$US pour tenter de faire face à l'insécurité croissante.

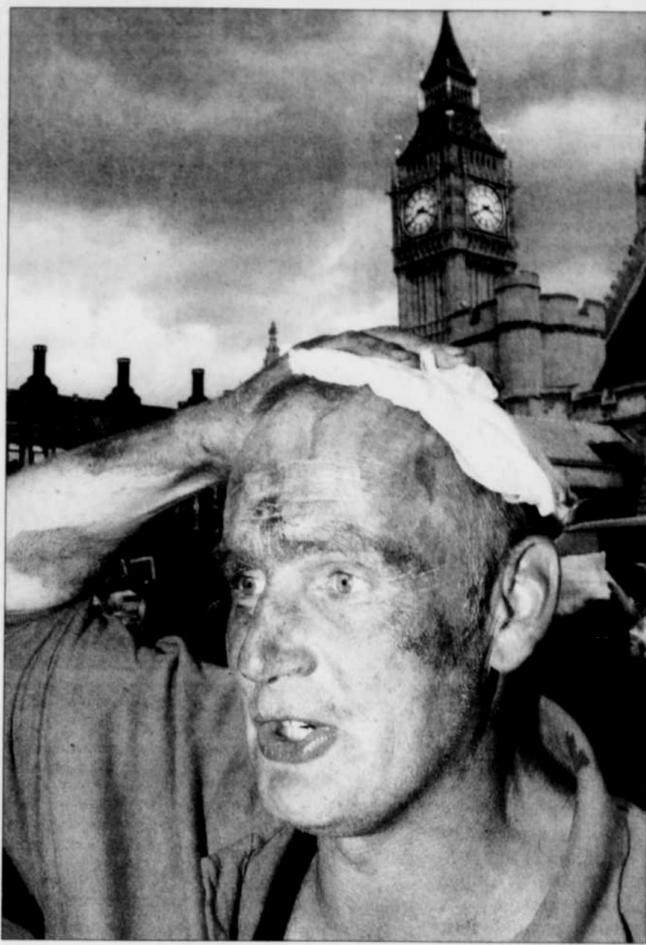
Ce transfert de la reconstruction à la sécurité devrait permettre le recrutement et la formation de quelque 35 000 policiers irakiens, 16 000 garde-frontières ainsi que 20 brigades supplémentaires de la Garde nationale, soit au total plus de 70 000 hommes.

À Bagdad, la situation était nettement plus calme, après le carnage de mardi qui avait fait une cinquantaine de morts et plus d'une centaine de blessés.

Le numéro deux de la diplomatie américaine, Richard Armitage, a déclaré lors d'une brève visite à Prague que Washington « s'attendait tout à fait à une recrudescence de la violence à l'approche de l'élection de janvier en Irak » car, selon lui, « l'élection, c'est ce que craignent les insurgés ». Il s'est néanmoins dit convaincu que les choses « progressaient » en Irak.

Ce n'est pas tout à fait l'avis de la Ligue arabe. « Les portes de l'enfer sont ouvertes en Irak et la situation devient plus compliquée et plus tendue », a estimé son secrétaire général, Amr Moussa.

Signe de la généralisation des tensions, des islamistes ont menacé d'attaquer les universités si les autorités continuaient d'y autoriser la mixité.



Cet homme ensanglanté tient un bandage sur sa tête après des échauffourées avec la police devant le parlement de Westminster.

L'interdiction de la chasse au renard échauffe la G.-B.

LONDRES (d'après AP) — Des manifestants ont réussi hier à s'introduire dans la Chambre des communes, où les députés britanniques s'apprêtaient à voter l'interdiction de la chasse à courre. De violentes échauffourées ont aussi éclaté devant le parlement entre chasseurs et policiers.

Cinq manifestants vêtus de t-shirts blancs ont réussi à pénétrer aux Communes, avant d'être maîtrisés par la police et évacués. Cet incident, comme celui du palais de Buckingham où un homme déguisé en Batman a réussi à escalader une des façades du palais, lundi, montre à quel point sont vulnérables les centres du pouvoir britannique. Un député a affirmé qu'une telle intrusion n'avait pas eu lieu depuis 1642.

À la suite des débats, les législateurs ont voté à 339 voix contre 155 l'interdiction de la chasse à courre à compter de juillet 2006. Le débat était tendu en Grande-Bretagne entre les partisans d'une interdiction de la chasse

au renard et les chasseurs. Pour les adversaires de cette pratique ancestrale, cette barbarie n'a pas sa place dans une société moderne. Le gouvernement s'était engagé à l'interdire.

Les huit manifestants qui ont réussi à pénétrer dans la Chambre des communes ont utilisé une fausse lettre les invitant à participer à une réunion d'un comité dans le couloir qui mène à la Chambre, a expliqué le porte-parole de la Chambre, Michael Martin.

Une fois à l'intérieur, les hommes ont retiré leur veste exhibant des t-shirts où Tony Blair était représenté avec des cornes de démon. Les gardes ont pu maîtriser trois hommes, mais cinq autres sont parvenus à faire irruption dans la salle des débats.

A l'extérieur, environ 10 000 manifestants étaient rassemblés devant le parlement et des échauffourées ont éclaté entre forces de l'ordre et militants pro-chasse. Les scènes d'hier montrent la passion qui entoure la chasse en Grande-Bretagne.

EN BREF

AFGHANISTAN

10 ans pour torture

■ KABOUL — Trois Américains accusés d'avoir torturé des Afghans ont été reconnus coupables, hier, et condamnés à des peines allant jusqu'à 10 ans de réclusion, au terme d'un procès dénoncé par la défense comme violant les critères juridiques universels. Deux d'entre eux, celui considéré comme le meneur, Jonathan Idema, et son bras droit Brent Bennett ont été condamnés à passer 10 ans derrière les barreaux. Le troisième, un journaliste new-yorkais nommé Edward Caraballo, devra purger une peine de huit années. Quatre complices afghans ont aussi été reconnus coupables et condamnés à des peines de un à cinq ans de réclusion. Le groupe avait été arrêté le 5 juillet après une perquisition dans une maison de Kaboul où huit Afghans avaient été retrouvés et où ils avaient été torturés, selon leurs dires, par le trio qui pratiquait la « chasse aux terroristes » pour son propre compte. (AP)

CHILI

Pinochet hospitalisé

■ SANTIAGO — L'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet a été hospitalisé hier à l'hôpital militaire de Santiago pour un problème respiratoire, a-t-on appris de source médicale. Le général Pinochet, 88 ans, est arrivé à l'hôpital pour se soumettre à des examens médicaux et ce sont les médecins qui ont pris la décision de le garder. Son état de santé s'est dégradé ces dernières heures, ont indiqué des membres de son entourage. Depuis que la Cour suprême a levé son immunité, le 26 août, l'ancien homme fort du Chili, qui avait évité un premier procès en juillet 2002 en arguant d'une démence modérée, peut désormais se voir demander des comptes pour les crimes de l'opération Condor, mise en place dans les années 70 et 80 par les dictatures sud-américaines pour éliminer les opposants politiques. Il est également l'objet d'une instruction judiciaire pour ses comptes bancaires secrets aux États-Unis. (AFP)

PAKISTAN

Musharraf dictateur

■ ISLAMABAD — Contre toute attente, et en dépit d'un accord avec l'opposition islamique, le président du Pakistan, Pervez Musharraf, va conserver la tête des forces armées pakistanaises, a annoncé hier le ministre de l'Information Cheikh Rashid Ahmed. « Le président va conserver les deux postes. La situation intérieure exige qu'il (les) conserve », a-t-il déclaré. Interrogé sur la promesse qu'avait faite le président de quitter le poste de chef d'état-major lors d'un accord en décembre dernier avec la coalition des partis islamiques (opposition), il a simplement répondu que « la situation avait changé ». Le général Musharraf avait pris la tête du pays après un coup d'État en 1999. (AP)

LIBYE

Hommage des É.-U.

■ TRIPOLI — La Libye a reçu un message de félicitations du secrétaire d'État américain Colin Powell pour le 35^e anniversaire du coup d'État de 1969 qui a amené le colonel Mouammar Kadhafi au pouvoir, une première depuis près d'un quart de siècle, a rapporté hier l'agence officielle Jana. La Révolution libyenne marque le renversement de la monarchie Senoussi par des « Officiers libres » dirigés par Mouammar Kadhafi le 1^{er} septembre 1969. Le 25 juin dernier, les États-Unis et la Libye ont rétabli des relations diplomatiques directes après une rupture de 24 ans. Un bureau de liaison américain a même vu le jour à Tripoli. Cette reprise des liens diplomatiques fait suite aux mesures prises par la dictature de Kadhafi pour se débarrasser d'armes de destruction massive et renoncer à tout programme qui y serait lié. (AFP)

« Baby-boom » de la planète ralenti par le sida

NEW YORK, Nations unies (AFP et AP) — Avec 8,9 milliards d'habitants prévus en 2050, la croissance démographique mondiale ralentit, mais elle continue d'entraîner le développement et de peser sur l'environnement, affirme un rapport de l'ONU sur la population mondiale, publié hier.

Ce ralentissement, non prévu il y a 10 ans, est dû en partie aux effets du sida en Afrique.

Dix ans ont passé depuis la conférence démographique du Caire, mais ses objectifs sont loin d'être atteints. L'extrême pauvreté et la faim continuent de faire des ravages dans les pays en développement, la pandémie de sida poursuit sa progression, la mortalité maternelle et infantile reste élevée et l'affranchissement des femmes relève souvent des vœux pieux, selon le rapport de l'ONU.

« Quelque 2,8 milliards de personnes — deux sur cinq — luttent encore pour survivre avec moins de deux dollars par jour. La pauvreté se perpétue et elle est exacerbée par la mauvaise santé, l'inégalité entre les sexes et une croissance démographique rapide », constate le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) dans ce rapport de 2004.

L'un des principaux obstacles provient des politiques sanitaires insuffisantes. « Les lacunes des soins de santé en matière de reproduction et de sexualité sont responsables d'un cinquième de la morbidité et de la mortalité prématurée au niveau mondial (un tiers chez les femmes d'âge procréateur) », déplore le rapport.

Bush domine, mais sa cote baisse auprès des électeurs indécis

■ WASHINGTON (AFP et AP) — La cote d'approbation du président George W. Bush a nettement reculé, de 56% en août à 44% après la convention républicaine, auprès des électeurs indécis, clés de l'élection présidentielle du 2 novembre, selon un sondage publié hier.

Parallèlement, le taux de mécontents a bondi de 39% à 49% chez les indécis, selon l'enquête du centre Annenberg de l'Université de Pennsylvanie. Ce sondage a été mené entre le 3 septembre, au lendemain de la convention, et le 12, auprès de 2 355 électeurs inscrits, avec une marge d'erreur de plus ou moins deux points.

Les indécis représentent environ 16% du corps électoral, selon l'étude, et devraient être décisifs dans la quinzaine d'états où la lutte est la plus serrée.

Ils sont 63% (contre 54% en août) à désapprouver la gestion de l'économie par M. Bush.

Le taux d'approbation du président

demeure en revanche positif, à 52%, auprès de l'ensemble des électeurs. Les électeurs lui donnent nettement l'avantage face à son rival démocrate, John Kerry, dans deux domaines-clés : la capacité de mener la lutte contre le terrorisme (54% contre 36% pour Kerry) et celle de commandant en chef (52% contre 39%).

La polémique sur l'assiduité de M. Bush lors de son service militaire pourrait affecter le soutien au président, indique l'étude. Durant les premiers jours du sondage, entre les 3 et 6 septembre, 52% des personnes interrogées indiquaient croire qu'il avait rempli ses obligations. Ce chiffre est tombé à 46% après les révélations

sur le fait que M. Bush avait bénéficié d'appuis pour être versé dans la Garde nationale, évitant ainsi la guerre du Vietnam.

Mais les doutes se multipliaient hier sur l'authenticité des documents remettant en cause l'assiduité du président lors de son service militaire, embarrassant la chaîne de télévision CBS qui les a publiés et les démocrates qui en ont fait large utilisation.

Quoi qu'il en soit, en ces temps de campagne présidentielle, ne cherchez surtout pas George W. Bush à la Maison-Blanche. Le président des États-Unis n'y a plus passé une journée entière depuis le 2 août, trop occupé à battre la campagne.

S'il faisait une exception hier soir à l'occasion d'une réception à la Maison-Blanche célébrant le patrimoine hispanique de l'Amérique, il reprend le marathon de sa réélection dès aujourd'hui.

Israël restera longtemps en Cisjordanie

JÉRUSALEM (AP et AFP) — Israël ne suivra pas la Feuille de route et son armée pourrait rester dans la majeure partie de la Cisjordanie encore longtemps après s'être retirée de la bande de Gaza, affirmait le premier ministre Ariel Sharon dans un journal hier.

Ces remarques sont à ce jour les plus détaillées qu'il ait faites sur ses projets à long terme pour la région. Elles confirment les craintes des dirigeants palestiniens de voir Israël dessiner ses propres frontières et annexer une grande partie de la Cisjordanie, plutôt

que de négocier la paix comme le prévoit la Feuille de route internationale pour la paix au Moyen-Orient.

Neuf activistes palestiniens, dont huit des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa et une fillette de 11 ans ont été tués hier lors d'opérations de l'armée israélienne dans le nord de la Cisjordanie. Le dirigeant palestinien Yasser Arafat a dénoncé ces opérations meurtrières comme « un crime impardonnable ».

Par ailleurs, la police israélienne a indiqué qu'elle enquêtait sur des me-

naces de mort proférées contre Ariel Sharon. Le plan de « désengagement unilatéral » du premier ministre, qui prévoit le retrait israélien de la bande de Gaza et de quatre colonies de Cisjordanie en 2005, a creusé de profondes divisions en Israël.

Dans son entretien publié hier par *Yediot Ahronot*, Ariel Sharon explique qu'une fois ce retrait accompli, « il est très probable (...) que s'écoule une longue période avant que quoi que ce soit d'autre ne se produise ».

Tant qu'il n'y aura pas de change-

ment significatif dans la politique et dans l'équipe dirigeante palestinienne, « Israël continuera sa guerre contre le terrorisme et demeurera dans les territoires restants après l'application du désengagement ».

La Feuille de route du *Quartet* (États-Unis, Russie, Union européenne, Nations unies) prévoit la création d'un État palestinien d'ici 2005 sans en préciser les frontières.

« L'intention de Sharon est de détruire la Feuille de route », a commenté le ministre palestinien, Saeb Erekat.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'édition PIERRE-PAUL NOREAU
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Sparadrap doré



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Un tout petit sparadrap doré, voilà ce qu'est la création d'une clinique d'urgence privée à Montréal, en parallèle de notre système de santé souffrant. En se retirant du réseau public, les trois médecins propriétaires ne mettent pas le système en péril, pas plus qu'ils n'apportent de solutions à la demande croissante de soins, aux problèmes de financement et de pénurie de main-d'œuvre.

Ce que réussissent le mieux les trois docteurs est en fait la campagne de lancement de leur entreprise.

En pleine semaine de conférence fédérale-provinciale sur la santé, les médecins ne pouvaient concocter une meilleure publicité. Le Dr Bessette ne s'en cache d'ailleurs pas. On a parlé dans tous les médias de sa clinique, sans que lui et ses associés n'aient à déboursier le moindre sou. Un rêve pour toute nouvelle entreprise.

Les trois médecins ont décidé de laisser le régime public de l'assurance-maladie pour diriger comme ils le veulent leur *business* qui consiste à fournir des soins de santé. Ils agissent de plein droit, comme le feront aussi les patients qui déboursieront 100\$ pour 20 minutes de services.

Même si elle ne contrevient à aucune loi, leur décision est néanmoins déplorable. Elle prive en effet de personnel un réseau qui manque déjà d'effectif en attendant la relève en formation dans les cégeps et les universités. Il est à souhaiter que peu de professionnels suivront leur exemple car la situation pourrait alors se dégrader davantage dans les établissements publics de santé.

Heureusement, nous sommes encore loin d'une tendance lourde. Sur 16000 omnipraticiens et spécialistes au Québec, seuls 33 omnipraticiens et 46 spécialistes ont choisi d'ouvrir à l'extérieur du régime public.

Nous pouvons également présumer que ce n'est pas la majorité de la population qui souhaite, ou qui a les moyens, de payer pour obtenir des soins. Certains acceptent de déboursier une centaine de dollars pour éviter de longues heures d'attente à l'urgence d'un hôpital ou d'une clinique sans rendez-vous. Mais si leur état de santé nécessite des soins plus spécialisés, ils aboutiront tout de même un jour à l'hôpital sans profiter d'une voie rapide. Retour à la case départ.

Si un jour, des cliniques ou des hôpitaux privés pouvaient offrir des interventions très pointues, encore faudrait-il disposer d'assurance privée, faute d'économies personnelles, pour y avoir accès. Des individus au bilan de santé négatif, ou aux moyens financiers limités, ne pourront obtenir de protection. Comme aux États-Unis, où 44 millions d'Américains n'ont aucune assurance-santé. D'où l'importance de maintenir ici un système public de qualité.

Cela ne signifie pas qu'il faut bannir le mot privé en santé. Des cabinets fournissent déjà beaucoup de soins sans faire payer le malade. Environ 30% des dépenses en santé sont aussi déjà réalisées dans le privé. D'autres collaborations pourraient sûrement être développées sans augmenter les coûts globaux du système. Il faut simplement savoir utiliser le privé à bon escient.

Problème de millionnaires



Julie Lemieux

JLemieux@lesoleil.com

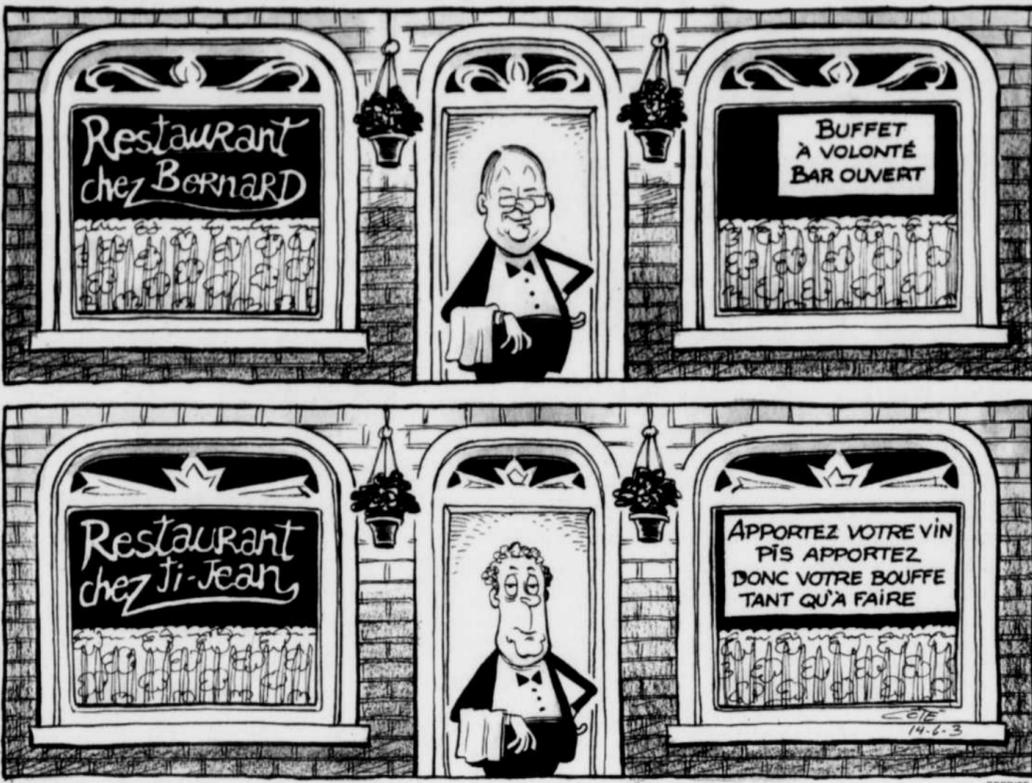
Le conflit qui oppose les dirigeants de la Ligue nationale de hockey (LNH) à l'Association des joueurs démontre encore une fois à quel point ce sport professionnel s'est éloigné de son but premier avec le temps : offrir un bon divertissement accessible et stimulant aux amateurs de hockey. À force d'entendre parler des millions de dollars réclamés de part et d'autre dans cette histoire, le simple spectateur aurait bien le droit de regarder les choses évoluer avec cynisme et désabusement.

D'un côté, des joueurs gourmands qui ont bien du mal à attirer la sympathie du public avec leur indécente moyenne salariale de 1,8 million\$ par année. Une moyenne qui a d'ailleurs augmenté de un million\$ en 10 ans, même si le spectacle n'est pas pour autant de si bonne qualité... Difficile de s'apitoyer sur le sort de ces sportifs qui ont sans doute bien du talent, mais qui doivent cesser de faire les enfants gâtés et réaliser que leur salaire dépasse l'entendement.

De l'autre côté, des propriétaires (aussi millionnaires) qui accusent les joueurs d'être trop exigeants, mais qui sont eux-mêmes responsables de cette flambée des salaires puisqu'ils ont accepté de jouer le jeu pour gagner plus d'argent. Leur belle solidarité actuelle aurait dû voir le jour bien avant l'imposition de ce lock-out afin de bloquer la hausse prodigieuse des masses salariales qu'ils décrient tant.

Bon, d'accord. La convention collective qui régit les activités de la LNH ne lui donne pas toute la latitude nécessaire pour limiter les coûts de gestion de ses équipes. Le système qui permet aux arbitres d'octroyer le salaire qu'ils veulent aux joueurs sur la base de talents comparables laisse entre autres à désirer. Car les petits clubs ont parfois dû déboursier de gros montants en raison des précédents créés par les équipes les plus riches.

Il y a sûrement un moyen de trouver des compromis de part et d'autre pour satisfaire tous ces millionnaires en manque d'argent. Mais en attendant que surgisse la bonne volonté, les amateurs, eux, seront privés de leur sport de salon préféré pour un bon moment. Une situation qui plaira sans doute à toutes les veuves de hockey qui récupéreront (peut-être) leur conjoint pendant un temps, mais qui ne contribuera sûrement pas à redorer l'image de cette industrie en déroute.



POINT DE VUE



La tête du bassin Louise aujourd'hui

Après Paris-Plage, Québec-Plage!

Gérald Boucher, Louis Campagna,
 Édith Dufour, Léonce Naud,
 Pierrette Paquin, Serge Plamondon,
 Claude Rossi, Jimmy Royer.

Les auteurs appartiennent à la Société des gens de baignade — www.gensdebaignade.org

À Québec, tout le monde déplore que les habitants de la ville demeurent entièrement coupés du fleuve. Queiconque touche aux plans d'eau qui baignent le centre-ville se trouve passible d'amende ou de prison! Pareille situation, inimaginable en France (patrie de la Loi littoral), constitue hélas le lot commun des Québécois depuis plus d'un siècle. Heureusement, une solution est en vue : aménager un accès au fleuve en utilisant une partie du bassin Louise. Jouissant d'une localisation idéale — au milieu de la piste cyclable du littoral, à l'intérieur du quartier historique avec ses millions de touristes, à proximité du marché — une plage au centre-ville possède tout pour réussir. L'impact serait extraordinaire.

COMME PARIS-PLAGE

Imaginons qu'il soit possible, à Québec, d'accéder aux plaisirs de l'eau à partir des quartiers centraux, de prendre du soleil sur le rivage, de faire des courses au marché pour ensuite se restaurer aux alentours, le tout en jouissant d'une perspective imprenable sur le quartier historique, joyau de l'UNESCO! En automne, la baignade ferait place à la location de pédalos, de chaloupes, de canots et de kayaks. Durant la saison hivernale, une grande patinoire s'étendrait tout près des cafés du Vieux-Québec, devant l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du Nord. La plongée sous-marine deviendrait attractive en toutes saisons, le fond du plan d'eau ayant été réaménagé en conséquence. Quant aux amateurs de nautisme, ces derniers auraient enfin accès à tous ces plaisirs de l'eau qui leur restent à ce jour interdits à cet endroit, nulle partie du bassin

Louise n'étant actuellement aménagée pour l'usage humain. Toute la surface liquide actuelle n'a été conçue que pour servir à l'entreposage de bateaux. L'endroit deviendrait tellement populaire qu'il faudrait comme hiver que cette réalisation créerait un équipement public incontournable.

Aucun projet actuellement considéré dans le cadre des fêtes du 400^e de Québec ne jouit autant de la faveur populaire que cette future plage en ville. Des élus directement concernés des trois niveaux de gouvernement, des comités de citoyens et des associations civiques appuient le concept avec enthousiasme.

Sur le plan de l'ingénierie, le réaménagement proposé ne présente pas de problème. Un bassin entièrement séparé de la marina a été prévu dès 1981 par le ministre fédéral des Affaires urbaines et un évacuateur d'eau souterrain vers l'estuaire de la rivière Saint-Charles est déjà en place. L'élévation du niveau de l'eau dans le bassin de tête contribuerait à maintenir une eau de qualité, renouvelée à partir du fleuve et filtrée selon les règles de l'art.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Le caractère central du bassin Louise constitue de loin le principal facteur de rentabilité économique, sociale et touristique d'un tel équipement. L'endroit est accessible en quelques minutes à partir des quartiers de Québec ou par le transport en commun. Des millions de touristes le fréquentent et des dizaines de milliers de cyclistes roulent à quelques mètres du rivage. Un tel équipement aiderait à diversifier l'offre touristique de Québec en ajoutant une attraction remarquable : une plage avec tous les plaisirs de l'eau en pleine ville! Il s'agit ici d'un concept européen : après Paris-Plage, Budapest-Plage, Bruxelles-les-Bains ou Toulouse-Plage prendrait place Québec-Plage! En Europe, la plage fait partie intégrante des atouts économiques de toute ville littorale. En France, le chiffre d'affaires

global du *business* des plages s'élève à 19 milliards d'euros. Quant aux Américains, ils consacrent annuellement entre 100 et 200 millions\$ à l'aménagement et au maintien de plages publiques.

RÔLE DE LA FRANCE

Durant deux siècles (1608-1808), ce sont les lois françaises qui ont sauvé l'accès et l'usage public du fleuve à Québec. Appliquant l'*Ordonnance De la Marine* (1681) du ministre Jean-Baptiste Colbert, selon laquelle nul ne saurait ériger quoi que ce soit sur le rivage sans permission expresse du roi, les gouverneurs français maintinrent la ville largement ouverte sur le fleuve, prête à toutes les conquêtes. Ce ne fut que plus tard, au cours du XIX^e siècle, que tous les accès publics au rivage furent graduellement bloqués, interdits et privatisés malgré les pétitions et suppliques des habitants de la ville.

De nos jours, la France républicaine, à l'instar de l'Ancienne France, garantit à tous ses citoyens un accès égal, public et gratuit aux rivages de la République. Quelle symbolique puissante si cette France d'aujourd'hui — au nom des mêmes principes que naguère — accompagnait les Québécois dans un effort de reconquête des accès et usages publics des rives de Québec!

À l'instar de Paris-Plage, qui fait redécouvrir la Seine aux Parisiens, le projet Québec-Plage peut devenir une réalisation-phare de la reconquête du fleuve à Québec et se conjuguer à d'autres initiatives de mise en valeur du littoral : plage de Beauport, régénération de la rivière Saint-Charles, accès pour petites embarcations à l'anse des Mères, etc. Une fois terminées les célébrations du 400^e anniversaire de Québec, un bassin Louise dont une partie aurait été réaménagée et ouverte à la population constituerait une réalisation populaire et durable à transmettre aux générations futures.



Au même endroit, la plage Amyot vers 2008

OPINIONS

DÉBAT

POUR OU CONTRE UN PLAFOND SALARIAL AU HOCKEY ?



Dans la Ligue nationale de hockey, les salaires des joueurs représentent l'équivalent de 75% des revenus directs des clubs. Cette charge est plutôt lourde pour une industrie difficile à rentabiliser.

ARCHIVES LE SOLEIL

Faut-il vraiment endiguer les salaires dans la LNH ?

Marc Lavoie

Professeur de science économique à l'Université d'Ottawa, l'auteur est membre du Centre de recherche sur le sport dans la société canadienne. Il a publié « Avantage numérique, l'argent et la Ligue nationale de hockey » (1997) et « Désavantage numérique, les francophones dans la LNH » (1998), chez Vents d'Ouest.

Il semble exister un consensus entre les journalistes sportifs, les partisans et les propriétaires des équipes de la Ligue nationale de hockey : l'imposition d'un plafond à la masse salariale de chaque équipe constitue la panacée qui va résoudre tous les problèmes financiers et sportifs de la LNH. Est-ce vraiment le cas ? Je ne le pense pas. D'abord mettons une chose au clair. Même si les disproportions entre les masses salariales des équipes sont plus fortes qu'autrefois, toutes les statistiques montrent que la parité sportive dans la LNH est plus grande que jamais. La dernière finale de la coupe Stanley l'a démontré avec éclat. Les classements sont serrés, chaque équipe peut espérer participer aux séries, et les bonnes équipes changent d'année en année. Le prétendu manque de parité entre les équipes ne constitue pas un argument valable en faveur d'un plafond de la masse salariale.

Qu'en est-il de l'argument finan-

cier ? Gary Bettman et les propriétaires de la NHL poursuivent la stratégie empruntée par les dirigeants du baseball majeur il y a deux ans. Les deux groupes de propriétaires disent vouloir restaurer la parité sportive et prétendent ou ont prétendu faire des pertes : 500 millions \$ par année au baseball, 275 millions \$ au hockey. Pourtant, en 2002, les dirigeants du baseball ont renoncé à un plafond salarial et se sont contentés d'une taxe de luxe sur les masses salariales excessives des équipes trop généreuses ou ambitieuses. Le baseball est-il au bord du gouffre aujourd'hui ?

La même stratégie que les dirigeants du baseball il y a deux ans

Le lock-out de la LNH de 2004 ressemble beaucoup au lock-out de 1994, lequel avait pris fin le 13 janvier 1995 par la signature d'une convention collective qui a régi les activités de la LNH jusqu'à aujourd'hui. L'histoire se répète. En 1994 les propriétaires criaient déjà au loup, se plaignaient de pertes financières insupportables, et exigeaient l'imposition d'un plafond à la masse salariale dont l'Association des joueurs ne voulait rien savoir. En

courses de négociation, on a cru que les propriétaires cherchaient à se rabattre sur une taxe de luxe sur les masses salariales excessives, similaire à celle mise en place par après au baseball.

Plafond salarial et taxe de luxe n'étaient que des leurres. Les propriétaires se sont contentés de restreindre la générosité du système d'arbitrage salarial (qui donne un pouvoir de négociation à un joueur qui autrement en serait presque totalement dépourvu) et de restreindre les salaires et les droits des joueurs recrutés.

Quand la convention collective de 1995 a été signée, tous les experts ont affirmé que les propriétaires avaient gagné leur bras de fer avec les joueurs. Comment la victoire des propriétaires s'est-elle transformée en débâcle financière ? Les propriétaires ont manqué de discipline. Leur objectif, du moins pour certains d'entre eux, n'était plus de faire des profits, mais de gagner à tout prix. Pour ce faire, ils ont renoncé à utiliser ou ils ont contourné les dispositions de la convention collective qui leur étaient favorables. Les conséquences de cette indiscipline se sont propagées à toutes les équipes par les clauses de l'arbitrage salarial. Et puis, la manne procurée par l'expansion de la Ligue s'est tarie, et les sommes provenant des contrats de télédiffusion ne se

sont jamais matérialisées.

Les plafonds à la masse salariale ne peuvent fonctionner que dans un contexte où toutes les équipes ont des revenus assez similaires (comme c'est le cas au football américain, grâce au partage de revenus de télédiffusion considérables). Autrement, des forces économiques, les mêmes forces qui incitent certaines équipes à violer l'esprit de la convention collective, vont tendre à faire exploser ces plafonds : toutes sortes d'échappatoires, négociées ou imprévues, vont faire en sorte que les équipes aux revenus les plus élevés auront des masses salariales qui excéderont les plafonds salariaux.

Les représentants de la LNH, Gary Bettman et Bill Daly, réclament un système qui garantirait la certitude des coûts. Un tel système ne peut exister. Il n'est pas certain que tous les propriétaires soient contents de se voir imposer des limites à leurs dépenses salariales. Le 24 août dernier, Daly déclarait que l'arbitrage salarial était inflationniste et qu'il fallait l'abolir. Voilà le véritable enjeu de la négociation pour ce qui est de l'évolution future des salaires. Pour le court terme, les joueurs ont annoncé qu'ils étaient prêts cette année à accepter une baisse générale de 5% de leur salaire. Ce chiffre est-il négociable ? L'impasse n'est pas inéluctable.



Gary Bettman, commissaire de la LNH



Bob Goodenow, président de l'Association des joueurs de la LNH

Un premier pas vers une saine gestion du spectacle sportif

Sylvain Lefebvre

L'auteur est directeur du Groupe de recherche sur les espaces festifs (GREF) au département de géographie de l'UQAM

L'inflation rapide des salaires des joueurs est souvent ciblée comme la principale cause des déboires financiers des propriétaires de franchise de sport professionnel. Dans la Ligue nationale de hockey, ces salaires représentent l'équivalent de 75% des revenus directs des clubs. Cette charge est plutôt lourde pour une industrie difficile à rentabiliser. On estime que plus des deux tiers des équipes de hockey fonctionnent à perte ces dernières années. L'ensemble de l'industrie du sport professionnel est théoriquement lucrative, mais la redistribution de l'ensemble des revenus associés au spectacle sportif n'est ni efficace, ni équitable, ni transparente. L'instauration d'un système de plafond salarial pourrait à coup sûr alléger la pression sur les finances d'un club, mais c'est surtout sa capacité à assainir les mécanismes de parité, de régulation et de redistribution entre les équipes qui devrait retenir l'attention.

Une ligue majeure de hockey qui pourrait exercer un contrôle serré et sans dérogations sur les salaires pour

palier aux disparités entre clubs riches et clubs moins riches (pour toute ligue majeure, un « club pauvre » est une aberration en soi, une erreur à corriger !) serait déjà sur la voie d'une meilleure gestion de son produit.

Les équipes de la LNH représentent un ensemble d'entreprises gérées dans une situation monopolistique. La Ligue régit un ensemble de clubs de façon à maximiser la rentabilité globale du spectacle sportif et ce, avec les meilleurs joueurs, les meilleurs arénas, etc. La Ligue crée artificiellement un effet de rareté en limitant le nombre d'équipes et décide des meilleurs « marchés » pour assurer sa prospérité. L'Association des joueurs de cette Ligue représente aussi un ensemble d'intérêts (ceux de joueurs parmi les meilleurs au monde) empruntant à la logique du monopole.

La confrontation entre ces deux logiques ne peut être que conflictuelle et instable, surtout au moment de renouveler une convention collective. Ce qui n'est pas dit dans tout ce débat, c'est que l'industrie du sport professionnel fonctionne mal. Très mal. Les ligues majeures sont des entités qui n'ont de comptes à rendre à personne sinon à une poignée d'intérêts corporatifs visant une rentabili-

té maximale du système. L'expansion ou la réduction du nombre d'équipes, la mobilité des joueurs, la pertinence de construire de nouveaux arénas, les niveaux de salaire, la contribution publique et citoyenne à travers l'activité sportive, sont autant d'éléments qui sont assujettis à des décisions qui ne vont pas toujours dans le sens d'un meilleur spectacle sportif, d'une bonne gestion d'entreprise et encore moins de l'intérêt des consommateurs de ce spectacle.

Pour les propriétaires de clubs, le plafond salarial permettrait de contrôler les salaires versés aux joueurs et d'assurer une meilleure parité entre les équipes. Du point de vue des joueurs, l'utilisation d'un plafond salarial pourrait aussi être intéressante si elle est en relation directe avec l'augmentation de la masse des revenus des équipes. Plus la Ligue et les équipes améliorent la qualité du spectacle sportif et les revenus qui en découlent, plus le niveau du plafond salarial augmente pour les joueurs.

On comprendra aussi qu'un plafond salarial qui augmente va de pair avec un plancher salarial qui augmente. Tout le monde peut théoriquement y trouver son compte. Théoriquement, car un rigide maintien d'un plafond

salarial dans une ligue de sport professionnel reste un défi de taille. En effet, plusieurs mécanismes et procédés peuvent être utilisés pour récompenser ou ajouter au salaire maximal des joueurs-vedettes. L'exemple du basketball professionnel aux États-Unis (système de plafond salarial établi en 1983) a clairement démontré qu'il va parfois dans l'intérêt de la Ligue d'accorder un traitement exceptionnel aux joueurs-vedettes qui participent sensiblement à l'augmentation de la masse totale des revenus de toutes les équipes de la Ligue.

ET LES DÉROGATIONS ?

Toute dérogation au mécanisme de plafond salarial (primes de transfert ou de renouvellement de contrat, bonus, etc.) ne fait que ramener à la case départ les problèmes inflationnistes et spéculatifs de toute ligue de sport professionnel. Le football et le basketball n'ont pas fait la démonstration de l'efficacité du plafond salarial car ce plafond n'est tout simplement pas respecté. Certains économistes font ainsi la preuve de l'inefficacité du plafond salarial sur la base des expériences réalisées jusqu'à maintenant, des expériences pourtant bâclées, qui ont toutes transgressé le principe mé-

me de leur implantation.

Utiliser des mécanismes dérogatoires, d'exemptions ou d'exceptions au plafond salarial dans le but de générer plus de revenus pour les propriétaires n'a de sens que pour une poignée de propriétaires dans les conditions actuelles. À force de vouloir balayer du revers de la main tout système de plafond salarial sous prétexte qu'il viendrait interférer avec les « lois naturelles » du marché du sport professionnel, on donne tout simplement de plus en plus de crédit à sa réelle efficacité. Nous sommes ici devant une logique implacable : l'impossibilité de dieter aux dirigeants d'une ligue et des propriétaires de franchises un ensemble de règles bien établies qui puissent améliorer à la fois le produit offert par la ligue et les conditions de travail/rentabilité de ses principaux artisans.

Prétendre que le marché saura rétablir une situation d'équilibre où les propriétaires, les joueurs et les spectateurs seront tous satisfaits des conditions générales entourant la seule chose qui devrait compter en bout de ligne, à savoir la qualité et la rentabilité globale de ce spectacle sportif, relève un peu de la pensée magique.

Les travailleurs de l'Agence du revenu débrayent à nouveau aujourd'hui

OTTAWA (PC) — Les percepteurs des impôts du gouvernement fédéral ont cessé le travail dans au moins 55 villes du pays, hier. D'autres débrayages sont prévus aujourd'hui.

La grande majorité des employés de l'Agence du revenu du Canada (ARC), que représente l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), ont pris part aux moyens de pression exercés hier, dans le cadre du mouvement de « grèves stratégiques » qui dure depuis près d'une semaine, a fait savoir le syndicat.

Les bureaux de l'ARC de partout au pays, de Terre-Neuve et Labrador aux Territoires du Nord-Ouest, étaient tranquilles, la plupart des 25 000 travailleurs membres de l'AFPC ayant dressé des lignes de piquetage.

Au Québec, les employés de l'ARC de Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Shawinigan et Rouyn-Noranda, notamment, ont fait la grève. Ils ont été imités par leurs collègues d'Ottawa, entre autres villes.

Environ 700 employés sont cependant demeurés au travail afin d'assurer les services essentiels, a indiqué Louise Laporte, porte-parole de l'organisation syndicale.

L'AFPC et le gouvernement ont tous deux assuré que les chèques de remboursement de la TPS et ceux de la prestation fiscale pour enfants continuaient d'être postés en dépit du conflit de travail.

Néanmoins, presque toutes les autres activités, des vérifications fiscales à l'encaissement des chèques des contribuables, ont été interrompues.

Les grèves tournantes se poursuivront aujourd'hui, a indiqué M^{me} Laporte, qui n'a toutefois pas voulu préciser où les débrayages auraient lieu et le nombre d'employés qui y prendraient part.

Le syndicat a choisi le 15 septembre pour un éventuel recours à la grève générale, les employeurs devant rembourser à ce moment les retenues sur les salaires.

Le syndicat a rejeté la dernière offre du gouvernement. Nyeole Turmel, présidente nationale de l'AFPC, a expliqué que la partie syndicale ne retournerait pas à la table de négociation tant que l'offre patronale ne serait pas bonifiée.

Guité était chargé d'améliorer le Programme de commandites

■ OTTAWA (PC) — Le controversé fonctionnaire Charles Guité a été choisi spécialement par le gouvernement libéral afin d'améliorer le Programme fédéral de commandites à la suite du référendum québécois de 1995, selon un document soumis lors de l'enquête publique actuellement menée sur ce Programme.

Une note interne déposée lors des travaux de la Commission d'enquête sur le Programme de commandites et activités de publicité, hier, démontre clairement que M. Guité fut recommandé par le bureau de Dave Dingwall, alors ministre fédéral des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Warren Kinsella, qui était chef de cabinet de M. Dingwall, a écrit le 23 novembre 1995 — moins d'un mois après le référendum ayant eu lieu au Québec — que la « récente expérience » avait montré la nécessité de centraliser le Programme de commandites.

Il était nécessaire d'appliquer cette même approche de centralisation aux enquêtes d'opinion publique ainsi qu'aux autres programmes de communication, avait-il ajouté.

Il était logique que le ministère des Travaux publics soit celui appelé à se pencher sur les pratiques antérieures et à mettre en place de nouvelles procédures, avait par ailleurs écrit M. Kinsella.

« À mon avis, M. J.C. Guité (...) devrait être choisi afin de mener ce processus de révision à temps plein », avait-il indiqué à Ran Quail, qui était sous-ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.



Le controversé fonctionnaire Charles Guité

M. Guité devait éventuellement se voir confier la direction du Programme fédéral de commandites, dans le cadre duquel 250 millions \$ ont été dépensés entre 1997 et 2002 afin d'accroître la visibilité du gouvernement fédéral au Québec et de lutter contre les souverainistes.

Des analyses d'ADN invalident des preuves établies avec des cheveux

WINNIPEG (PC) — Des cheveux qui avaient été déposés en preuve pour obtenir des condamnations dans deux importantes affaires de meurtre au Manitoba ont échoué le test de l'ADN, a fait savoir hier le solliciteur adjoint de la province, Bruce MacFarlane.

En conférence de presse, M. MacFarlane a ajouté que cette découverte soulevait des questions sérieuses sur la culpabilité de Kyle Wayne Unger, condamné à perpétuité pour le meurtre en 1990 de l'adolescente Brigitte Grenier, et de Robert Stewart Sanderson, reconnu coupable de complicité dans un triple meurtre commis en 1996 à Winnipeg.

Dans le cas d'Unger, le ministère de la Justice du Manitoba a soumis l'affaire à son avocat conformément à la section 696 du Code criminel qui permet au ministre fédéral de la Justice d'intervenir s'il y a lieu de croire qu'une injustice a été commise. M. MacFarlane a indiqué que le cas Sanderson serait également révisé.

ERREUR JUDICIAIRE

Si le ministère fédéral de la Justice conclut à une erreur judiciaire, il peut référer le cas à la Cour d'appel, ordonner la tenue d'un nouveau procès ou conclure qu'une nouvelle procédure n'est pas nécessaire.

« La question qui se pose dans le cas d'Unger, c'est de savoir si le jugement de la cour aurait été différent si elle avait eu en main les résultats des tests d'ADN. Nous n'avons pas la réponse et c'est pour ça que nous croyons que le cas devrait être référé en Cour d'appel », a expliqué M. MacFarlane.

La preuve contre Kyle Wayne Unger était en partie composée par un cheveu trouvé sur la chemise de l'adolescente assassinée. Un test d'ADN a toutefois démontré que le cheveu en question ne provenait pas d'Unger.

Dans le cas de Robert Stewart Sanderson, un cheveu trouvé sur l'une des trois victimes était en fait la seule preuve déposée contre lui. Là aussi le test d'ADN a prouvé que le cheveu ne provenait pas de lui.

La preuve par les cheveux avait été considérée comme déterminante à la suite de travaux de comparaison effectués par de prétendus experts dans les années 80. Des études plus récentes cependant ont invalidé ces travaux.

Depuis, le ministère de la Justice du Manitoba a entrepris de réviser toutes les condamnations pour meurtre basées au moins en partie sur des cheveux. Jusqu'ici, la preuve des cheveux a été invalidée dans quatre condamnations.

GRIPPE

Les enfants de plus de six mois devraient être vaccinés, selon la Société des pédiatres

TORONTO (PC) — Tous les enfants de plus de six mois devraient être vaccinés contre la grippe avant le début de la saison, recommande la Société canadienne de pédiatrie.

Cette recommandation survient alors que de plus en plus d'enfants doivent être hospitalisés à cause de symptômes sévères d'influenza et alors qu'on craint une pandémie mondiale de grippe. « Le nombre d'enfants hospitalisés pour la grippe avoisine celui des adultes de plus de 65 ans, alors il va de soi selon nous que les enfants bénéficient de la même protection », d'expliquer la D^{re} Joanne Embree, présidente du comité d'immunisation contre les maladies infectieuses de la Société canadienne de pédiatrie.

Le nouveau vaccin contre la grippe doit être prêt au début octobre, mais on ne sait pas encore combien de provinces et de territoires l'offriront gratuitement. Chaque année, il faut un vaccin différent parce que la souche de grippe n'est jamais la même.

Ainsi, cette année, le vaccin a été conçu pour protéger ses porteurs contre les souches A/New Caledonia, A/Wyoming et B/Jiangsu. L'année dernière, la souche de grippe/Fujian était considérée comme la plus virulente des dernières années.

Un vaccin ne contient qu'une partie du virus à combattre et ne peut donc pas causer la maladie. Il sert cependant à avertir le système immunitaire, qui réagit sur-le-champ lorsqu'il rencontre le virus complet.

Ne laissez plus les virus et les polluriels vous ralentir.

Avec les solutions de Bell, vous êtes en affaires.

VIRUS ET POLLURIEL

COURRIEL

PARTAGE DE FICHER

CONTACTS

AGENDA

HÉBERGEMENT

Trousse de productivité, une solution de Bell

Microsoft Office Outlook

Windows SharePoint Services

BlackBerry

La Trousse de productivité est conçue pour aider tous les employés de votre entreprise à travailler ensemble de façon plus efficace. Travailler plus vite. En faire plus que le client en demande. Il s'agit d'un ensemble d'outils logiciels intégré que les entreprises de toutes tailles, qu'elles aient deux ou deux cents employés, peuvent s'offrir grâce à son coût peu élevé.

La Trousse de productivité offre une protection antipolluriel et antivirus constamment mise à jour. Elle vous permet de contrôler les courriels entrant dans votre boîte de réception — fini l'information non désirée.

De plus, vous aurez accès aux horaires, aux calendriers, à vos contacts, et vous serez même en mesure de partager des documents en ligne. Vous pourrez accéder à toutes ces informations à partir de votre bureau ou de n'importe quel endroit où il y a une connexion Internet, même à l'aide de votre BlackBerry®.

Heureusement, la Trousse de productivité est une solution gérée par Bell. Autrement dit, on vous aide à s'occuper de tout. Vous n'avez donc pas à nécessairement dépenser pour du nouveau matériel, la mise à jour de logiciels ou la gestion de la technologie.

Voilà la Trousse de productivité, seulement chez Bell.

Pour un essai gratuit de 15 jours, visitez www.bell.ca/troussedeproductivite ou composez le 1 866 431-6591.



Et bien simple.™

Ce service est offert aux clients du Québec et de l'Ontario, là où la technologie le permet. D'autres conditions s'appliquent y compris des exigences techniques minimales. Composez le 1 866 431-6591 pour connaître les détails. Fourni avec Zero-Knowledge Systems, Inc. Aucun service n'offre une protection ni une fiabilité absolue. Les résultats peuvent varier. Microsoft, Outlook et Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou d'autres pays; BlackBerry et RIM, leurs marques affiliées et leurs images et symboles sont la propriété exclusive ou des marques déposées de Research In Motion Limited, utilisées avec permission.

Flash Tanguay

36 versements et nous payons la TPS

sur nos mobiliers de chambre

CONCORDIA
 Mobilier de chambre
 • 6 morceaux

1399⁹⁹
38⁸⁹

Nous payons la TPS 36 mois



6 mcx

6 mcx

meq

Mobilier de chambre
 • 6 morceaux

1339⁹⁹

37²²
 36 mois

Nous payons la TPS



RIVE SUD

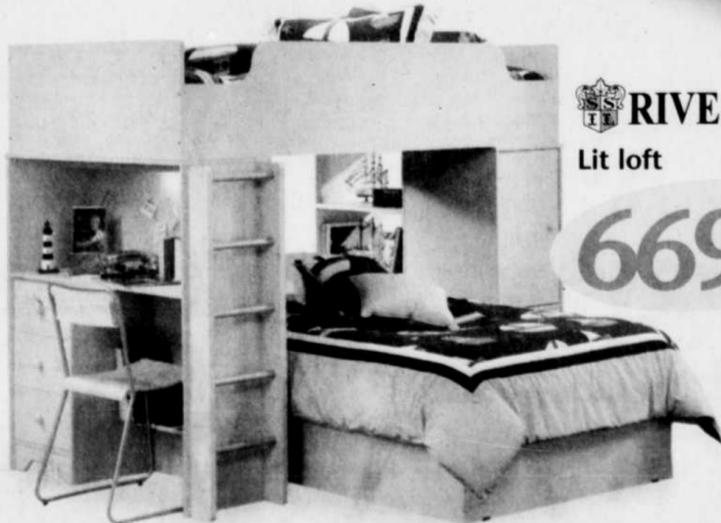
Mobilier de chambre
 • 6 morceaux

6 mcx



1069⁹⁹

Nous payons la TPS **29⁷²**
 36 mois



RIVE SUD

Lit loft

669⁹⁹

18⁶¹
 36 mois Nous payons la TPS

TANGUAY

Livraison et service **gratuits**
 à la grandeur de la province



Magasinez en ligne: www.tanguay.ca

EXPO QUÉBEC
 Centre de loisirs
 250, boul. Hamel

LES SAULES
 4875, boul. de l'Ornière
 (418) 871-4411
 1 800 563-4411

BEAUPORT
 777, rue Clémenceau
 (418) 666-4411
 1 800 563-6282

LÉVIS
 5720, boul. Étienne-Dallaire (angle Kennedy)
 (418) 833-4511
 1 800 563-4511

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
 8955, boul. Lacroix
 (418) 226-4411
 1 877 296-4411

RIMOUSKI
 822, boul. Sainte-Anne, Route 132
 (418) 725-4411
 1 800 463-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
 245, Hôtel-de-Ville
 (418) 867-4711
 1 800 510-4711

TROIS-RIVIÈRES
 2200, boul. des Récollets
 (819) 373-1111
 1 800 465-2200

CHICOUTIMI
 1990, boul. Talbot
 (418) 696-4411
 1 800 363-4711

* Sur approbation du service de crédit Accord D Desjardins. Nous payons l'équivalent de la TPS. Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client. (exemple: solde en souffrance de 100\$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63\$). Achat minimum requis: 100\$ - 12 versements, 500\$ et plus, et items sélectionnés - 48 versements. Photos à titre indicatif. En vigueur pendant un temps limité. Détails en magasin.